

magazine chrétien des droits de l'homme

HUMAINS

numéro 27 / novembre-décembre 2022

www.acatfrance.fr

DOSSIER

SOUTENIR LES DÉFENSEURS DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX



CHINE
L'effacement
institutionnalisé
des Ouïghours

FRANCE
Le danger des
armes de force
intermédiaire

ACAT
france

ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE. ISSN 2557-1486 . 5 EUROS



FOCUS

Ouïghours : l'effacement institutionnalis  d'une identit 

PAGES 3   7



D CODER

France et reste du monde

PAGES 9   16



SOUTENIR LES D FENSEURS DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

PAGES 17   24



AGIR

Infos, outils, id es

PAGES 25   37



M DITER

Prot ger la nature, une question de droits humains ?

PAGES 38   39

NOTRE FUTUR EST PLEIN D'AVENIR

Ainsi donc, les expressions courantes « la maison est comme un four » et « nous sommes sous l'eau » quittent le domaine de la m taphore pour devenir des r alit s tangibles dont nous souffrons de plus en plus souvent et de plus en plus longtemps. Comment dire autrement ce que vivent ces habitants de Karachi, qui d crivaient d s le mois de mai l'impossibilit  dans laquelle ils se trouvaient d'entrer dans des habitations chauff es   50  C pendant des semaines et leur sensation de « cuire », litt ralement ; ou les inond s du Bangladesh ? Les pr visions des experts  taient justes. Ils se sont simplement tromp s sur les dates : arrivent d s les ann es 2020 les d r glements annonc s pour 2030 ou m me 2050. Le futur est d j  l . Et il est plein d'un avenir terrifiant.

« Franchement, on a bien profit . Et on aimerait bien continuer... Mais nous y sommes.   la Troisi me R volution... On n'a pas le choix, elle a d j  commenc , elle ne nous a pas demand  notre avis. C'est la m re Nature qui l'a d cid , apr s nous avoir aimablement laiss s jouer avec elle depuis des d cennies. La m re Nature,  puis e, souill e, exsangue, nous ferme les robinets. De p trole, de gaz, d'uranium, d'air, d'eau... » (Fred Vargas, La Troisi me R volution, 2008)

Nous constatons chaque jour un peu plus que LE changement climatique et ses cons quences d vastatrices impactent les droits humains. Si les conventions internationales ignorent toujours le « r fugi  climatique », qui peut encore douter que les catastrophes dues aux changements climatiques entra nent la perte d'un environnement viable et vont obliger les survivants   partir pour sauvegarder leur droit   la vie ? Et que les d fenseurs des droits qui d noncent les manquements des gouvernements continueront   avoir besoin de notre soutien ? Nul doute que ces  volutions interpellent notre mandat et que nous devons prendre la mesure de ces enjeux dans nos actions, avec tous ceux qui luttent d j  en ce sens.

YVES ROLLAND,
Pr sident de l'ACAT-France



1

FOCUS

Humains est un magazine d'information et un magazine d'action. P titions, appels   mobilisation,   correspondance... Nous vous incitons   vous mobiliser pour une personne en danger ou une situation analys e dans chaque num ro. Signez, participez, diffusez, postez pour b tir avec l'ACAT-France un monde plus juste et digne.

Dans ce num ro, mobilisez-vous pour les Ouïghours, en Chine, victimes de violations de leurs droits fondamentaux en raison de leur appartenance ethnique. Mettons tout en  uvre afin que soit reconnu ce crime contre l'humanit  et r clamons la lib ration des Ouïghours et autres minorit s musulmanes d tenues au secret dans des camps d'internement.



CHINE : LES OUIGHOURS VICTIMES DE CRIMES CONTRE L'HUMANIT 

Un million de Ouïghours sont d tenus au secret dans des camps d'internement et d'endoctrinement o  les autorit s chinoises pratiquent la torture.

Davantage d'informations pages 4   7.

Avec ce num ro, une carte pour demander   l'ambassade de France en Chine d'interc der aupr s des autorit s chinoises pour faire reconna tre les crimes contre l'humanit  et obtenir la lib ration des Ouïghours et autres minorit s musulmanes d tenues au secret dans des camps d'internement.

« Tous les  tres HUMAINS naissent libres et  gaux en dignit  et en droits (...) et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternit . »

D claration universelle des droits de l'homme, article 1.

HUMAINS EST UN MAGAZINE R ALIS  PAR L'ACTION DES CHR TIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE

Directrice de la publication: Bernadette Forhan | R dacteur en chef: Barth lemy Dioh | R dactrice en chef adjointe/Responsable  ditoriale: Linda Caille | Comit  de r daction: Linda Caille, Colette Chanas-Gobert, Barth lemy Dioh, Bernadette Forhan, Laurence Rigollet, Nathalie Seff, Corinne Weber | Secr taire de r daction: Caroline Izoret-About | Conception graphique & icono: Coralie Pouget | Ont collabor    ce num ro: Aline Abderahman, St phane Lavignotte, Katherine Shirk Lucas | Impression: Corlet | ISSN: 2557-1486. D p t l gal   parution. CPPAP n  1122 G 82814 ACAT-France, 7, rue Georges-Lardennois, 75019 Paris | www.acatfrance.fr | 01 40 40 42 43 | Cr dits de couverture: Romy Arroyo Fernandez / NurPhoto / NurPhoto via AFP | Les articles sign s par des contributeurs externes engagent uniquement leurs auteurs et pas n cessairement l'ACAT-France.

Encarts jet s : cette publication comporte une lettre d'accompagnement et une enveloppe « appel de No l ».

Des remarques sur votre magazine ?
Contactez : humains@acatfrance.fr





Xinjiang



380 centres de détention présumés ont été construits ou agrandis depuis 2017 *



Nouvelle route de la soie



22 % des réserves estimées du pays de pétrole



28 % des réserves estimées du pays de gaz naturel



40 % des réserves estimées du pays de charbon



1^{re} province chinoise productrice de coton, environ la moitié de la production chinoise

34 %

des mosquées auraient été démolies. *

30 %

des sites culturels autochtones protégés auraient été complètement détruits*

Sources : *The Xinjiang Project/ASPI, <https://xjdp.aspi.org.au> • <https://research.hktdc.com/> • Les dessous des cartes • Noun Project

OUÏGHOURS : L'EFFACEMENT INSTITUTIONNALISÉ D'UNE IDENTITÉ

TEXTE **DIANE FOGELMAN**, responsable Programmes et plaidoyer Asie à l'ACAT-France

Les Ouïghours sont turcophones, majoritairement musulmans sunnites. Principalement installée dans la région du Xinjiang, c'est l'une des 56 ethnies reconnues par la République populaire de Chine. Malgré cette officialisation, les Ouïghours font l'objet de répressions de la part des autorités, fondées sur cette seule appartenance ethnique. Retour sur les contours d'une stratégie d'assimilation forcée soutenue par une politique répressive tenue secrète, au croisement d'intérêts idéologiques et économiques.

Disparitions forcées, détentions arbitraires, tortures et traitements inhumains ou dégradants... Les crimes contre l'humanité infligés aux Ouïghours sont continuellement niés par les autorités chinoises.

Si la cause des Ouïghours est médiatisée depuis 2017, l'hostilité entre la région autonome du Xinjiang et les autorités chinoises date en réalité de plusieurs siècles et a empiré en 1949, lorsque Mao Zedong est arrivé au pouvoir. Depuis lors, l'autodétermination des différents peuples vivant sur le sol chinois a disparu de l'ordre du jour : le gouvernement a pour objectif, d'une part, de siniser l'ensemble de son territoire pour que son autorité soit totale et, d'autre part, de reprendre le contrôle du Xinjiang, région stratégique, riche en matières premières et au carrefour du projet de création de la nouvelle route de la soie visant à relier économiquement le pays à l'Europe. Ainsi, les Ouïghours ont d'abord fait l'objet de discriminations économiques, culturelles et démographiques, au profit de l'ethnie majoritaire Han, encouragée à migrer dans le Xinjiang pour coloniser la région.

UNE INSTITUTIONNALISATION DE LA RÉPRESSION AU NOM DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

En parallèle, dès les années 1990, des groupes indépendantistes ouïghours ont commis une série d'attentats. Puis, en 2009, Ürümqi, la capitale du Xinjiang, a été le théâtre d'émeutes violemment réprimées par les forces de l'ordre. Ces événements, combinés aux attentats du 11 septembre 2001 et à la montée de l'extrémisme islamiste en Irak et en Syrie, ont justifié la mise en place puis le renforcement de politiques sécuritaires de lutte contre l'extrémisme et le terrorisme à l'encontre des minorités musulmanes de la région, majoritairement constituées de Ouïghours. Le 14 mars 2013, date de l'accession de Xi Jinping à la présidence, la répression à l'égard des Ouïghours s'est durcie. Au quotidien, tout citoyen du Xinjiang est désormais surveillé à l'aide de caméras de vidéosurveillance à reconnaissance faciale, aussi bien dans les lieux publics que dans les commerces ou les mosquées. Des moyens de contrôle humain ont également été mis en place sur la voie publique, dans les gares, à l'entrée des mosquées, dans les stations-service, à domicile et pour les déplacements dans et hors du pays. En outre, les habitants ont été contraints, dans certains districts, d'installer des applications visant à identifier tout contenu religieux illégal sur leurs téléphones portables. À cette surveillance totalitaire s'est ajoutée une politique de rééducation de masse lancée en mai 2014 à destination des minorités musulmanes de la région, au sein de centres qui ont d'abord été officiellement intitulés « centres de transformation par l'éducation » puis, dès 2018, « centres de formation professionnelle ». La télévision centrale d'État (China Central Television, CCTV en anglais) les a présentés comme des écoles modernes, accueillant des étudiants heureux qui apprennent le chinois mandarin, reçoivent des formations professionnelles, font du sport et des activités folkloriques, et dans lesquelles on entre sur la base du volontariat. L'objectif



Repères

LE CONTEXTE

Les Ouïghours sont présents depuis le VIII^e siècle dans le Turkestan oriental, territoire d'Asie centrale devenu la région autonome ouïghoure du Xinjiang (« nouvelle région frontière », en chinois) au XVIII^e siècle, suite à sa conquête par la dynastie Qing. Au siècle suivant, les indépendantistes ouïghours ont réussi à reconquérir l'indépendance de cette zone à deux reprises et à faire proclamer une République islamique du Turkestan oriental. Toutefois, en 1949, les communistes arrivent au pouvoir en Chine et mettent définitivement fin aux projets d'indépendance de la région. Depuis, les Ouïghours, au début largement majoritaires sur place, ont connu des répressions et discriminations systémiques, entraînant une diminution progressive de leur population.

CHIFFRES CLÉS

12 %

de la population sont détenus dans certains districts du Xinjiang. C'est 64 fois le taux de détention moyen en Chine

1200

condamnés à mort ont été exécutés depuis 2017 et la fin du moratoire sur les exécutions

L'ACAT AGIT

- L'ACAT-France se mobilise par des appels et une campagne de lutte contre la propagande des autorités chinoises diffusée sur les réseaux sociaux.
- L'ACAT-France demande aux autorités chinoises de mettre tout en œuvre pour la reconnaissance des crimes contre l'humanité dont les Ouïghours et autres minorités musulmanes sont victimes dans la région, ainsi que pour obtenir leur libération immédiate.

« Ces “centres de formation professionnelle” sont en réalité des camps d'internement : les Ouïghours y sont victimes de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants »

affiché était de permettre aux membres des minorités ethniques de la région de s'insérer dans la société, et donc de s'éloigner de la voie du terrorisme et de l'extrémisme.

DES VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS FONDAMENTAUX

La publication récente de certains documents confidentiels a permis de révéler que ces « centres de formation professionnelle » sont en réalité des camps d'internement : des fichiers internes de la police du Xinjiang ont fuité d'une source anonyme, confirmant que les Ouïghours qui y sont détenus sont victimes de torture et de traitements cruels, inhumains et dégradants, en violation notamment de la Convention contre la torture, à laquelle la Chine est partie. Le 31 août 2022, un rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme sur la région du Xinjiang a constaté que les Ouïghours sont soumis à des « restrictions de grande ampleur arbitraires et discriminatoires des droits humains et des libertés fondamentales, en violation des lois et des normes internationales », dont la liberté de religion, le droit à la vie privée, ainsi que le droit de circuler librement. Ce rapport évoque également la commission de possibles crimes contre l'humanité à leur encontre.

À l'heure actuelle, le nombre de détenus dans ces camps est estimé par l'ONU à environ un million d'adultes, âgés de 14 à 55 ans. Ces détenus sont internés en application d'une législation antiterroriste aux bases légales vagues, susceptible d'interprétations larges, d'où résultent de nombreux motifs possibles de détention, incluant des pratiques religieuses « extrémistes » (comme le port d'une barbe, la prière régulière, l'invitation de nombreuses personnes à un mariage, le port de vêtements considérés comme religieux), la possession d'un contenu informatique sensible, l'utilisation d'application de médias sociaux ou sites web occidentaux, le voyage ou les études effectuées à l'étranger, l'association avec des étrangers, le fait d'avoir été détenu ou d'entretenir des liens avec un ancien détenu, la critique ouverte de l'État, l'illettrisme, la pauvreté ou la richesse...

En résumé, il apparaît clairement que tout résident du Xinjiang appartenant à une minorité musulmane est susceptible d'être soudainement et arbitrairement interné dans un de ces camps, à la discrétion des autorités chinoises.

LE DÉNI DES AUTORITÉS CHINOISES

En dépit de l'accumulation de données solides prouvant les violations massives des droits fondamentaux des Ouïghours,

les autorités chinoises n'ont cessé de les nier et de donner une image positive de la vie quotidienne dans la région du Xinjiang, tant à travers les réseaux sociaux que dans leurs interventions auprès des institutions internationales.

Ainsi, elles ont qualifié la publication du rapport du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme de « farce » orchestrée par les Américains. Régulièrement, les représentants des autorités chinoises à l'étranger font état de « propagande », « calomnies », « mensonges » et « rumeurs » propagés par l'Occident – en particulier par les États-Unis – sur le Xinjiang, faisant valoir leurs accomplissements en matière de droits humains et de développement économique dans la région.

Par ailleurs, l'accès aux camps d'internement du Xinjiang est extrêmement réglementé et, si l'ancienne Haute-Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a pu s'y rendre récemment, c'était toutefois de manière très encadrée, dépendant de ce que les autorités chinoises choisissaient de montrer. Pour les autorités chinoises, ce qu'il se passe dans la région du Xinjiang doit rester au Xinjiang.

SE MOBILISER POUR LA RECONNAISSANCE DES CRIMES SUBIS PAR LES OÛIGHOURS

Concrètement, cette culture du secret illustre l'ampleur de l'influence de la Chine dans les sphères politiques et économiques mondiales. À ce jour, les répercussions pour la Chine sont faibles et ne sont intervenues que récemment. L'Union européenne, le Royaume-Uni et le Canada ont imposé des sanctions à quatre responsables chinois impliqués dans de graves atteintes aux droits humains commises contre les Ouïghours, et les États-Unis ont pris des sanctions économiques contre la Chine. En France, les députés se sont contentés d'adopter une résolution dénonçant le génocide des Ouïghours par la Chine. Il est d'ailleurs à noter qu'il n'existe pas de consensus international sur la reconnaissance d'un génocide des Ouïghours.

Les Ouïghours du Xinjiang sont niés dans leur identité même, que la Chine cherche à formater à son image. Ils sont victimes de crimes contre l'humanité, simplement en raison de leur appartenance ethnique. C'est l'incarnation même d'une politique arbitraire, hors du droit.

L'effacement multidimensionnel de ces crimes, tant dans les discours des hauts responsables chinois qu'à travers la propagande diffusée par les diplomates chinois à l'étranger, au profit de relations commerciales sur la scène internationale, empêche d'agir pour la fermeture des camps d'internement et la libération immédiate des Ouïghours qui y sont détenus.



Trois questions à

MARIE HOLZMAN, sinologue, journaliste, conférencière, traductrice, autrice de nombreux ouvrages sur la Chine et présidente de l'association Solidarité Chine.

Pourquoi la reconnaissance du génocide ouïghour est-elle en débat ?

Marie Holzman : Pour deux raisons. D'abord parce que la simple évocation du mot “génocide” fait peur et, étant donné qu'il reste encore très difficile de se rendre en Chine pour y effectuer des enquêtes libres et indépendantes, certains États démocratiques (comme la France !) ne veulent pas s'aventurer sur ce terrain. La seconde est politique. La propagande chinoise est redoutable : elle n'hésite pas à faire témoigner des Ouïghours contre des membres de leur propre famille qui ont dénoncé les sévices dont ils ont été victimes. Ces films de désinformation peuvent en convaincre certains... Quant aux pays dictatoriaux, ils ne s'aventurent jamais à critiquer la Chine, dont ils tirent des bénéfices commerciaux considérables. Pourtant, il existe des preuves de génocide en cours : de nombreux Ouïghours en exil témoignent de la mort de proches en détention. Des atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale ont été commises à grande échelle. On constate également que les Ouïghours ont été intentionnellement soumis à des conditions d'existence devant entraîner leur destruction physique totale ou partielle. De très nombreuses femmes ont été stérilisées de force dans plusieurs régions du Xinjiang : la natalité a fortement chuté. Enfin, il y a eu des transferts d'enfants du groupe à un autre groupe : quand les parents sont en camps, les enfants sont placés en orphelinat, obligés de parler la langue chinoise.

Comment le traitement des Ouïghours est-il perçu en Chine ?

M. H. : Le traitement des Ouïghours n'est en général pas évoqué au sein de la population chinoise, qui ne peut pas savoir ce qui se déroule au Xinjiang. Lorsqu'ils découvrent

Agissez

En 2022, on estime qu'un million de Ouïghours et membres d'autres minorités musulmanes sont détenus dans des camps d'internement de la région du Xinjiang en raison de leur appartenance ethnique. Ils y sont victimes de crimes contre l'humanité. Les autorités chinoises nient cette réalité.

L'ACAT-France se mobilise sur les réseaux sociaux pour que ces crimes soient reconnus. Elle appelle l'ambassadeur de France en Chine à intervenir auprès des autorités chinoises pour garantir la libération des détenus.

Pour agir, partagez la campagne contre la propagande des autorités chinoises sur vos réseaux sociaux !



POUR AGIR, SIGNEZ, ENVOYEZ ET DISTRIBUEZ LES CARTES-ACTION

la réalité des faits, comme ce fut le cas grâce au site de discussion Clubhouse en février 2021, les Chinois sont foudroyés. En effet, tout à fait par hasard, ce site a pu franchir la barrière de la censure pendant quelques heures et des Ouïghours de l'étranger ont communiqué avec des Chinois en direct. Cela a produit un effet spectaculaire sur les rares personnes qui ont pu participer à la conversation, découvrant une réalité qu'ils n'avaient même pas pu imaginer.

Comment peut-on se mobiliser efficacement pour les Ouïghours depuis la France ?

M. H. : Pour aider la cause ouïghoure en France, il faut commencer par bien s'informer. Le livre de Laurence Defranoux sorti en librairie en septembre (*Les Ouïghours, histoire d'un peuple sacrifié*, Tallandier, 2022) est très bien documenté. Pour entrer directement en contact avec des Ouïghours et des militants de leur cause, il suffit de s'adresser à l'Institut ouïghour d'Europe, que l'on peut trouver sous cette appellation. Il a été fondé par Dilnur Reyhan, dont on peut suivre les initiatives et les déclarations sur son compte Twitter @DilnurReyhan.

L'ACAT-FRANCE EN QUELQUES MOTS

La torture : un mot qui glace. D'innombrables souffrances pour des milliers d'êtres livrés à l'imagination des bourreaux. En ce moment même. Dans plus de la moitié des pays du monde.

En 1974, deux femmes protestantes ont dit : « Plus jamais ! » Elles croyaient en Dieu, elles croyaient en l'être humain. Elles ont fondé l'ACAT. Une ONG qui mobilise chrétiens de toutes confessions et personnes de bonne volonté pour faire vivre l'espoir d'un monde sans torture ni peine de mort.

NOTRE MISSION

- **Lutter** contre la torture
- **Abolir** la peine de mort
- **Protéger** les victimes
- **Défendre** le droit d'asile

NOTRE FORCE

- **29 000** membres (adhérents et donateurs)
- **310** groupes agissant en France
- **L'œcuménisme** et la spiritualité au service de la dignité
- **L'appartenance à la FIACAT**, réseau international des ACAT

NOS MOYENS D'ACTION

- Veiller, enquêter, dénoncer et témoigner
- Informer et sensibiliser
- Interpeller et faire pression
- Agir en justice
- Assister les victimes et leurs familles
- Prier en soutien aux victimes

ACAT
france

www.acatfrance.fr



@ACAT_France



ACAT France



ocat_france

2

DÉCOU- VER

8

Je rejoins la lutte contre la torture, j'adhère !

- Adhésion de « Bienvenue » : 24 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion.
- Adhésion de « Bienvenue » + abonnement à HUMAINS : 36 € la première année**
Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion et je recevrai 4 numéros de mon magazine.
- J'offre un abonnement ou je m'abonne à HUMAINS : 12 € la première année**
Le nouvel abonné recevra 4 numéros ; l'abonnement passera à 28 € les années suivantes.



**ABONNEMENT
POUR 1 AN
12€**

Découpez ou photocopiez ce bulletin, remplissez-le avec les coordonnées du bénéficiaire de l'adhésion et/ou de l'abonnement.

Renvoyez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ACAT-France, au 7, rue Georges-Lardennois, 75019, Paris. Contact : 01 40 40 42 43.

Nom et prénom

Adresse

Mail

Téléphone

Nous respectons vos données personnelles.
Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l'ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l'envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu'elles ne soient pas communiquées à d'autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l'ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@ocatfrance.fr



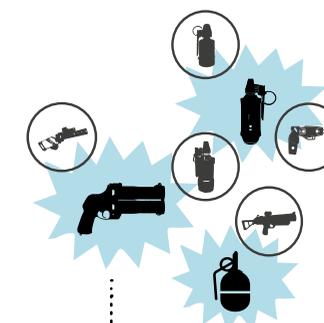
10

EN BREF
Dans le monde



14

REGARD / BELARUS
Foi et politique : un engagement à risques



12

REGARD / FRANCE
Le danger des armes de force intermédiaire

16

FONDAMENTAUX
Quid de l'Examen périodique universel de la France ?



En image

Mahsa Amini, 22 ans, est morte le 16 septembre, à Téhéran, arbitrairement détenue par la police des mœurs iranienne pour un voile mal porté. La tragédie a embrasé le pays : une vague de manifestations pacifiques, violemment réprimées par la République islamique, a gagné l'Iran. De nombreux rassemblements ont lieu partout dans le monde, comme ici en Syrie, où des femmes kurdes brandissent des photos de l'étudiante devenue un symbole. L'ACAT-France poursuit son combat contre l'impunité policière, religieuse et politique, en Iran et partout dans le monde.

EN FRANCE, UNE NOUVELLE LOI ASILE ET IMMIGRATION EN 2023

Le Président Emmanuel Macron a annoncé en septembre qu'un nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration serait présenté au Parlement « début 2023 ». Parmi les mesures les plus préoccupantes : l'accélération des procédures d'asile, la facilitation de l'expulsion des demandeurs sans attendre la décision finale de la Cour nationale du droit d'asile, ou encore la généralisation au sein de cette Cour de l'instruction au recours par un juge unique au lieu d'une formation collégiale. Il s'agira de la 29^e réforme adoptée en la matière depuis 1980.

LES PLEINS POUVOIRS DU PRÉSIDENT TUNISIEN JUGÉS ILLÉGAUX

Dans son arrêt du 22 septembre, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a ordonné l'abrogation du décret présidentiel n° 117 publié il y a un an, qui donnait les pleins pouvoirs au Président Kaïs Saïed. Cette décision annule tous les décrets-lois qui ont été pris. Reste à voir quelle sera la réaction du pouvoir en pleine dérive autoritaire, alors que le pays est plongé dans une crise sociale et économique qui rappelle celle ayant entraîné la révolution tunisienne et lancé le printemps arabe en 2011.



EN ÉTHIOPIE, LA FAMINE COMME ARME DE GUERRE

Des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont vraisemblablement été commis durant le conflit qui déchire le Tigré en Éthiopie depuis fin 2020. C'est la conclusion d'un rapport d'experts des Nations unies destiné au Conseil des droits de l'homme. Le gouvernement fédéral et ses alliés ont utilisé la famine comme méthode de guerre. Environ six millions de personnes se sont vues refuser l'accès aux services de base, à la nourriture, aux soins de santé et à l'aide humanitaire pendant plus d'un an, ce qui équivaut à un crime contre l'humanité.



GUINÉE. UNE PLAINTE DÉPOSÉE EN FRANCE CONTRE DOUMBOUYA

Une plainte a été déposée le 8 septembre 2022, contre le président de la transition Mamadi Doumbouya. Il est accusé par quatre familles de victimes de « complicité d'homicides volontaires et complicité de torture » après la répression des manifestations contre la junte, en juillet et août 2022, qui avait fait au moins huit morts. Les avocats des victimes estiment que la justice française est compétente, car M. Doumbouya aurait la nationalité française. Le procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Paris devrait ouvrir une enquête préliminaire.



LE PRIX NOBEL DE LA PAIX 2022

Il récompense cette année deux organisations non gouvernementales (ONG) : la russe Memorial et l'ukrainienne Centre pour les libertés civiles, ainsi que l'opposant biélorusse Ales Bialiatski. Cette distinction est hautement symbolique en pleine guerre en Ukraine. Créée en 1987 par des militants des droits humains de l'ex-Union soviétique qui souhaitent s'assurer que les victimes de l'oppression du régime communiste ne seraient jamais oubliées, Memorial, qui est aussi la plus ancienne ONG de défense des droits humains en Russie, a été dissoute par la justice russe en décembre 2021.

« Alors que le pays se débat pour faire face à une crise économique profonde, le gouvernement devrait s'efforcer de faire entendre les voix du peuple, et non pas le mettre en prison quand il s'exprime »

Meenakshi Ganguly, directeur régional pour l'Asie du Sud de l'ONG Human Rights Watch, sur la nouvelle législation du gouvernement sri lankais qui restreint illégalement les manifestations dans des zones étendues de la capitale, Colombo.

73%

des personnes interrogées dans 15 pays soutiennent la proposition visant à ce que la FIFA utilise les recettes de la Coupe du monde de foot au Qatar pour indemniser les travailleurs qui ont souffert lors de la préparation de ce tournoi

Source : sondage mondial commandé par Amnesty International

LE DANGER DES ARMES DE FORCE INTERMÉDIAIRE

TEXTE ÉMILIE SCHMIDT, responsable Programmes et plaidoyer France sûreté & libertés de l'ACAT-France

Le 2 juillet 2022 se déroulait à Montpellier le colloque « Armes policières mutilantes : analyses et combats », auquel l'ACAT-France participait. L'occasion d'échanger sur l'usage problématique des armes dites de force intermédiaire (AFI) et sur leurs conséquences.

12 **P**résentées comme non létales, en opposition aux armes à feu, les armes de force intermédiaire se sont fortement développées ces 15 dernières années, notamment sous l'influence des organes internationaux de protection des droits humains. L'Organisation des Nations unies (ONU) recommande ainsi aux États de munir leurs forces de sécurité d'un large éventail de moyens et préconise l'usage d'armes non meurtrières neutralisantes, afin de limiter de plus en plus le recours aux armes à feu. Pour autant, la dangerosité des armes de force intermédiaire ne doit pas être sous-estimée.

LES ARMES NON LÉTALES ENGENDRENT DE GRANDES SOUFFRANCES

Le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture insistait, dans la note du Secrétariat général à l'Assemblée générale du 20 juillet 2017, sur le fait que ces armes « qui pourraient ne pas être intrinsèquement cruelles, inhumaines ou dégradantes, peuvent néanmoins présenter de grands risques d'être utilisées d'une manière contraire à l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ». Certaines armes intermédiaires sont même plus susceptibles que d'autres de causer des blessures, car elles sont spécifiquement conçues pour infliger des douleurs et des souffrances dans le but de repousser les personnes ciblées.

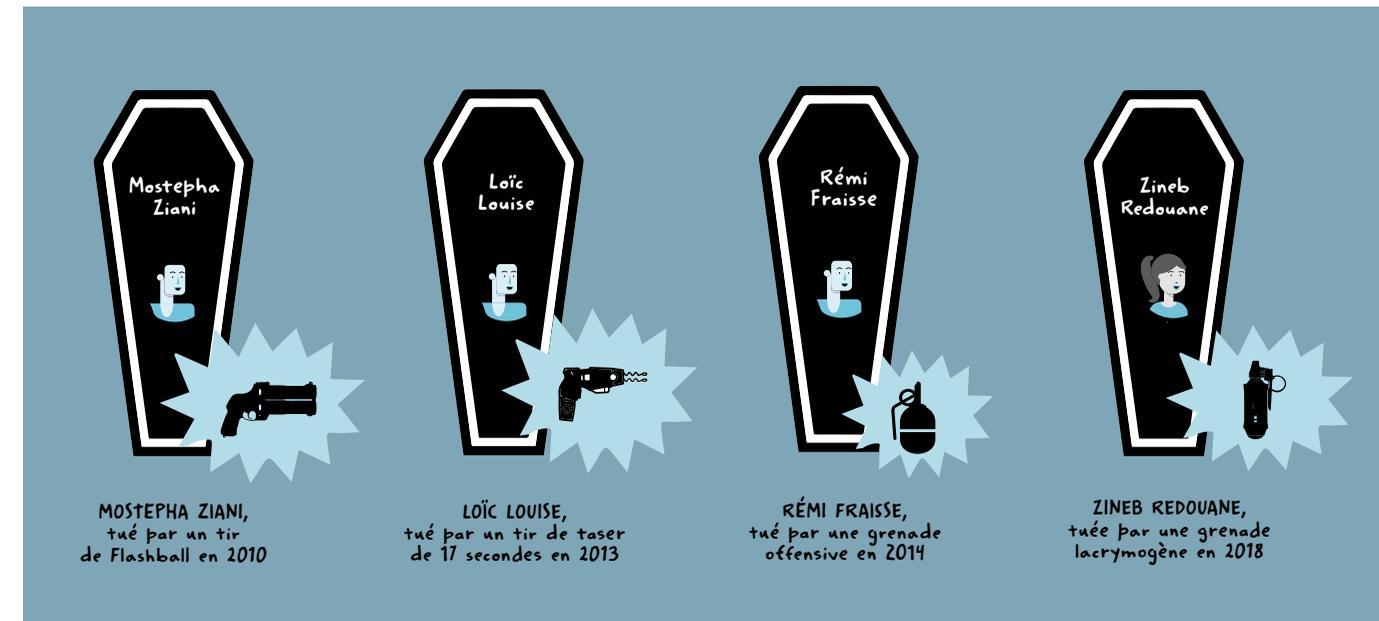
De plus, si les forces de sécurité disposent du droit de recours à la force dans le cadre de leur mission, elles ne peuvent le faire qu'à condition de respecter quatre principes fondamentaux imposés par le droit international : la légitimité, la nécessité, la proportionnalité et la précaution. Ces limites s'appliquent aux armes de force intermédiaire utilisées par les forces de l'ordre.

Les Nations unies rappellent que certaines armes peuvent causer des traitements cruels, inhumains ou dégradants en raison des risques de dommages excessifs qu'elles comportent, ainsi que du contexte dans lequel elles sont utilisées. Ceci est formellement prohibé par le droit international.

UNE BANALISATION DE L'USAGE DE LA FORCE

En pratique, le développement de ces armes a entraîné une banalisation de l'usage de la force. Le qualificatif même de « non létales » a créé une perception biaisée de ces armes comme exemptes de risques. En France, les dotations en armes de force intermédiaire des policiers ont explosé ces 15 dernières années, faisant ainsi de la police française l'une des plus armées d'Europe. Avec le contexte social instable et les nombreuses manifestations qui ont vu le jour depuis la fin des années 2000, l'usage des AFI a, lui aussi, sensiblement augmenté. Dans le même temps, l'on a vu se multiplier des blessures d'un type et d'une gravité jusqu'alors inédits. La liste des énucléations, amputations et autres blessures irréversibles ne cesse de s'allonger. En cause : les lanceurs de balle de défense et les grenades en tout genre.

Le 12 décembre 2022 s'ouvrira devant les assises le procès d'un membre d'une compagnie républicaine de sécurité (CRS) pour violences volontaires ayant causé une infirmité permanente. L'agent des forces de l'ordre est accusé d'avoir lancé une grenade à main de désencerclement (GMD) sur un manifestant, lui faisant ainsi perdre l'usage de son œil lors d'une manifestation contre la loi sur le travail en septembre 2016. C'est la première fois qu'un policier comparait aux assises pour de tels faits. L'agent ne disposait pas de l'habilitation



Quelques exemples symboliques de personnes ayant trouvé la mort après avoir été touchées par une arme de force intermédiaire.

nécessaire pour tirer une telle grenade. De plus, il aurait tiré en cloche au lieu de la faire rouler sur le sol, ne respectant pas la doctrine d'emploi de la grenade à main de désencerclement.

Le non-respect des doctrines d'emploi, le caractère indiscriminé, ainsi que l'usage excessif dans le contexte du maintien de l'ordre sont les causes principales des mutilations causées par ces armes. Pour exemple, le nombre de personnes blessées au visage interroge sur le respect de l'interdiction formelle qu'ont les agents de viser la tête lorsqu'ils font usage de leurs armes.

LES FORCES DE L'ORDRE INSUFFISAMMENT FORMÉES À L'USAGE DES AFI

Le nombre de manifestants pacifiques ou de simples passants blessés par des armes de force intermédiaire prouve le caractère problématique de l'usage indiscriminé de ces armes. C'est le cas de Meryem, petite fille de 5 ans grièvement blessée par un tir de lanceur de balles de défense (LBD) lors d'affrontements entre jeunes et forces de l'ordre à Chanteloup-les-Vignes en avril 2020. Comme la majorité des atteintes causées par les armes intermédiaires, sa blessure est irréversible et la petite fille gardera des séquelles à vie.

En outre, la formation des forces de l'ordre à l'utilisation de ces armes est également insuffisante. Elles se voient ainsi remettre une habilitation à l'utilisation des lanceurs de balles de défense au bout de quelques heures de formation seulement (six heures pour les policiers et quatre heures pour les gendarmes). L'entraînement s'effectue sur des cibles fixes : par conséquent, l'agent n'est pas préparé à utiliser le lanceur de balles de défense dans

71

personnes, au moins, grièvement blessées par un tir de LBD entre 2000 et 2019

Source : recensement de l'ACAT-France

10 000

grenades tirées par les CRS à Paris le 1^{er} décembre 2018 dans le cadre des manifestations des Gilets jaunes

Source : Le Parisien, 02/12/18

13 des conditions réelles, généralement bien plus déstabilisantes. À l'occasion des manifestations des Gilets jaunes, un représentant d'un syndicat de police avait expliqué que les membres des détachements d'action rapide n'avaient reçu aucune formation spécifique et que seulement 10 % des agents avaient suivi une formation – d'une demi-journée –, qui consistait à regarder le formateur lancer une grenade.

DES ARMES INADAPTÉES QUI PARTICIPENT À UNE ESCALADE DE LA VIOLENCE

Ces points illustrent l'inadaptation de ces armes au contexte d'opérations de maintien de l'ordre. Or, le maintien de l'ordre est le théâtre principal de l'utilisation des armes intermédiaires. Dans un tel contexte, on est en droit de se demander si les dommages susceptibles d'être causés par ces armes ne sont pas plus importants que les résultats obtenus en termes de sécurité publique.

Le recours à des armes de plus en plus offensives participe à l'escalade de la violence et concourt à augmenter la défiance de la population à l'égard des forces de l'ordre. Or, l'objectif premier du maintien de l'ordre devrait être de garantir la désescalade de la violence. Désamorcer la violence ne peut passer par l'usage excessif de la force et des armes ; cela doit se faire par le dialogue constant avec les personnes rassemblées, notamment pour manifester.

Il est urgent de repenser en profondeur la doctrine et le cadre légal du maintien de l'ordre français, en particulier en optimisant la formation des agents des forces de l'ordre et en limitant l'usage de certaines armes.

FOI ET POLITIQUE: UN ENGAGEMENT À RISQUES

ENTRETIEN AVEC NATALLIA VASILEVICH, Bélarussienne, théologienne orthodoxe et avocate des droits de la personne / PROPOS RECUEILLIS PAR COLETTE CHANAS-GOBERT, membre du Comité directeur et responsable de la commission Communication de l'ACAT-France / PHOTO IVARS KUPCIS/WCC



Natalia Vasilevich à la conférence « Perspectives chrétiennes sur la dignité humaine et les droits de la personne »

Théologienne et avocate

Natalia Vasilevich est née à Minsk. Sa mère, juriste, lui transmet la passion de l'État de droit, des droits de l'homme et du militantisme. Après des études de droit et de sciences politiques, elle enseigne le droit constitutionnel et les droits de l'homme à l'Institut de droit du Belarus, mais est licenciée pour des raisons politiques en 2011. Engagée dès 2000 dans une communauté orthodoxe, elle termine actuellement un doctorat en études œcuméniques à l'université de Bonn, en Allemagne.

Pour aller plus loin

<https://belarus2020.churchby.info/the-mission-of-the-christian-vision-group-in-the-current-political-crisis-in-belarus/>

14

Natalia Vasilevich vit en Allemagne. Elle y est intervenue à la conférence « Perspectives chrétiennes sur la dignité humaine et les droits de la personne » à Wuppertal, le 9 avril 2022, ainsi qu'à l'assemblée générale du Conseil œcuménique des Églises à Karlsruhe, du 31 août au 8 septembre.

En 2020, lors de la crise sociale et politique au Belarus, monseigneur Artemy a ouvertement déclaré son désaccord sur le non-respect des droits de l'homme. Qu'est-il devenu ?

Natalia Vasilevich : L'archevêque Artemy de Hrodna a été le seul évêque de l'Église orthodoxe du Belarus à élever sa voix contre la violence et les iniquités. À de nombreuses reprises, il a prêché sur la position chrétienne en politique, sur la mission prophétique de l'Église dans la sphère publique, appelant les responsables à cesser la violence et à rétablir l'État de droit. Son courage a irrité le régime et des campagnes d'intimidation ont été régulièrement organisées contre lui. Enfin, en juin 2021, il a été démis de ses fonctions par les autorités de l'Église orthodoxe russe, prétendument "pour des raisons de santé". Après sa destitution, de nombreux prêtres de son ancien diocèse, qui l'avaient soutenu, ont été à leur tour démis de leurs fonctions.

Quel est le rôle des autorités religieuses orthodoxes au Belarus face à la guerre en Ukraine ?

N. V. : Après le déclenchement de l'agression russe contre l'Ukraine, aucun évêque en exercice de l'Église bélarussienne n'a condamné l'agression. Dans le même temps, les dirigeants de l'Église bélarussienne ont évité

d'exprimer ouvertement leur soutien à l'invasion russe, suivant la même stratégie de "soutien passif" que le régime de Loukachenko. À l'automne 2020, des prêtres ont été arrêtés, transférés dans d'autres paroisses et privés de leurs fonctions, et plusieurs ont fui le Belarus en raison de la menace de persécution. Les autorités sont même intervenues dans le choix des chants – interdisant l'hymne *Dieu tout-puissant* –, voire dans le choix de la couleur des œufs de Pâques!

Cependant, parmi le bas clergé de l'Église orthodoxe, il existe des exemples de résistance à la guerre. Le 28 février, le révérend Mikhail Marugo, de Minsk, a été arrêté avec un bouquet de fleurs lors d'une manifestation contre la guerre dans le quartier de la gare et condamné à 13 jours de prison. D'autres ont posté des déclarations antiguerre sur les réseaux sociaux en mode "seulement pour les amis", ou mis des drapeaux ukrainiens sur leurs photos de profil en signe de solidarité. Le 3 mars, des mères orthodoxes de l'Union des mères [*petit groupe sur le réseau social Telegram, qui compte plusieurs dizaines d'abonnées, ndlr*] ont invité les femmes croyantes à venir à la cathédrale de Minsk prier pour l'Ukraine et pour que leurs fils n'aillent pas se battre aux côtés de la Russie. À l'heure dite, la cathédrale et le territoire adjacent ont été bouclés par des forces de sécurité en civil. Toutes les personnes entrant dans l'office ont été filmées et quatre femmes ont été arrêtées en

dépôt des protestations du prêtre. Malgré le risque élevé de persécution même pour les plus petites manifestations de protestation, prêtres et croyants ne perdent pas leur motivation pour exprimer leur position.

Quels risques prennent les défenseurs des droits humains ?

N. V. : Poursuites pénales à leur encontre, emprisonnement, impossibilité de rentrer au Belarus... Après les répressions de l'automne 2020, de nombreux militants sont devenus prisonniers politiques ou ont fui le pays, des organisations ont été dissoutes par le régime, et les activités publiques de défense des droits humains sont accusées d'extrémisme ou d'activités anti-étatiques. Il reste quelques bénévoles et militants dans le pays, mais ils doivent agir dans la clandestinité. Les informations sur les cas de persécution sont collectées et vérifiées numériquement par le biais de différentes initiatives ou réseaux. Par exemple, le groupe Christian Vision surveille les violations de la liberté de religion, la situation des chrétiens menacés et aide ceux qui sont persécutés à quitter le pays. Malheureusement, les possibilités de s'opposer aux violations des droits de l'homme sont très réduites.

Vous êtes modératrice du groupe œcuménique bélarussien Christian Vision, que vous venez d'évoquer. Quel rôle joue ce groupe ?

N. V. : Christian Vision a été créé en septembre 2020 pour faciliter l'échange d'informations et la coordination des

activités entre toutes les communautés chrétiennes, mener une réflexion théologique commune, et réaliser un travail de solidarité avec les chrétiens persécutés par le régime autoritaire. Il surveille la liberté de croyance, y compris pour les prisonniers politiques au Belarus. Depuis le 24 février, le groupe suit les manifestations qui s'opposent à la guerre en Ukraine au Belarus et en Russie.

Qu'est-il permis d'espérer dans la lutte pour les droits humains au Belarus ?

N. V. : Le plus important est de pouvoir continuer ce combat sans nouvelle victime parmi les défenseurs. Chaque personne impliquée a un rôle unique et, après chaque arrestation de défenseurs, celles et ceux qui restent héritent d'une plus grande quantité de travail et perdent des contacts et des bases de données. Les défenseurs sont surchargés, leur niveau de stress est très élevé, ce qui les expose au risque d'épuisement. De nombreux défenseurs, même à l'étranger, se trouvent dans une situation difficile en raison de leur statut juridique et leur sécurité pour les mois à venir n'est pas assurée. Cela augmente leur niveau d'anxiété, mais la solidarité reste très importante. La guerre en Ukraine donne au régime la possibilité d'étendre les répressions et les violations sans attirer autant d'attention qu'en temps de paix.



Pour aller plus loin

Le site www.forum18.org suit l'actualité des droits humains et religieux dans le monde

15

QUID DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA FRANCE?

En tant que membre de l'ONU, la France entre dans le quatrième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) pour un examen en mai 2023.

L'Examen périodique universel est un **mécanisme de défense des droits humains** réalisé tous les quatre ans et demi, pour tous les États membres de l'ONU par leurs pairs.



L'examen est conduit par le **Groupe de travail sur l'EPU** qui est composé des 47 États membres du Conseil des droits de l'homme. Ce mécanisme veut illustrer et conforter le caractère universel des droits humains.

L'EPU a été établi par une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 15 mars 2006, à l'origine de la création du Conseil des droits de l'homme.

1. L'examen se fait sur la base de trois documents

Un rapport présenté par le pays concerné, « encouragé à procéder à des consultations de grande envergure au niveau national avec toutes les parties prenantes pour rassembler ces renseignements ».

Une compilation d'informations présentée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

Un rapport du Haut-Commissariat sur les positions des ONG et les institutions nationales des droits humains.

2. Pour chaque État, un groupe de trois pays (la troïka) tirés au sort sera responsable de la rédaction du rapport du Groupe de travail.

3. L'État examiné doit ensuite indiquer le nombre de recommandations qu'il s'engage à mettre en œuvre avant le prochain cycle.

Déroulement Un dialogue a lieu entre tous les États : l'État examiné répond aux questions et réagit aux recommandations.



Les ONG sont sollicitées dans le cadre de cet examen. L'ACAT-France a donc rendu un rapport alternatif sur l'usage de la force par la police et la gendarmerie, la situation des demandeurs d'asile et les réfugiés.

But n° 1. Obtenir – par la coopération – une vision globale de la situation des droits humains dans chacun des États membres de l'ONU.

But n° 2. Susciter, soutenir et développer la promotion, la protection et l'effectivité des droits humains sur le terrain.

But n° 3. Au final, améliorer la situation des droits humains et traiter de leurs violations où qu'elles se produisent.

Le rapport final de cet EPU consiste en une liste de recommandations sans caractère contraignant. Toutefois, dans la pratique, chaque État doit s'engager à respecter en moyenne 80 % des recommandations.



En 2018, la France était l'État ayant reçu le plus grand nombre de recommandations : 297 en tout ! Fera-t-elle mieux lors de son prochain examen ?



DOSSIER SOUTENIR LES DÉFENSEURS DES DROITS ENVIRONNEMENTAUX

18

FÉDÉRER LES FAMILLES DE DÉFENSEURS

Rencontre avec Michel Forst, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs de l'environnement

21

LES MILITANTS ENVIRONNEMENTAUX EN DANGER

Tour d'horizon des menaces qui pèsent sur ces défenseurs des droits dans le monde

24

NOTRE PLAIDOYER

L'ACAT-France poursuit sans relâche son action de soutien aux défenseurs des droits humains et de l'environnement

FÉDÉRER LES FAMILLES DE DÉFENSEURS

ENTRETIEN AVEC MICHEL FORST, rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs de l'environnement / PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE SEFF, déléguée générale de l'ACAT-France / PHOTOS JOËL SAGET/AFP



18 **Après avoir été rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Michel Forst a été élu rapporteur spécial sur la situation des défenseurs de l'environnement dans le cadre de la Convention d'Aarhus en juin 2022. Nous avons été à sa rencontre pour comprendre les enjeux de ce mandat et du mécanisme de réaction rapide mis en place par la Convention pour protéger ces défenseurs.**

Quels objectifs vous êtes-vous fixés en votre qualité de rapporteur spécial sur les défenseurs de l'environnement ?

Michel Forst : Tout d'abord, faire en sorte que l'on puisse mieux travailler ensemble, avec les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations

environnementalistes. J'ai pu constater que l'on travaille trop en silo dès lors qu'il s'agit de la protection des défenseurs de l'environnement. Il y a une nécessité à recadrer le travail et à faire en sorte que l'on puisse monter des coalitions entre les différentes familles de défenseurs.

Autre objectif : créer des méthodes de travail avec l'idée d'engager un dialogue constructif avec les États dès lors que des atteintes manifestes aux droits des défenseurs sont constatées, et élaborer des outils en ce sens qui permettent d'assurer un dialogue constant. Lorsque la vie des défenseurs de l'environnement sera "à risque", je n'hésiterai pas à utiliser les moyens modernes de communication digitale tels que les appels urgents ou des appels directs aux États pour évoquer avec eux la situation de communautés ou de défenseurs qui seraient menacés.

Troisième objectif, travailler à la prévention des risques, car il est difficile de protéger un défenseur, surtout s'il est très menacé. Or, les défenseurs de l'environnement le sont. Selon Global Witness⁽¹⁾, 49 % des défenseurs qui ont été tués en 2021 étaient des défenseurs de l'environnement. D'où la nécessité de mettre en place des mécanismes d'anticipation, d'alerte rapide, pour prévenir les risques auxquels sont confrontés les communautés et les défenseurs

« L'activité humaine menace de plus en plus le cadre naturel de l'humanité et en s'attaquant ainsi à l'environnement, elle s'attaque aux droits des locaux, à leur santé, à leur vie »

de l'environnement, ainsi que les militants du climat. Ce mandat appelle à être indépendant afin d'entendre la voix de toutes les parties prenantes à une problématique environnementale. Certes, mon mandat a été créé par les États parties à la Convention et je suis soutenu par les Nations unies, mais, lorsque j'ai été élu, j'ai déclaré que je serai un rapporteur spécial indépendant des pays, des Nations unies, des ONG et des pressions éventuelles de la société civile.

En juillet 2022, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution déclarant que "l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel". Comment expliquez-vous qu'elle se soit saisie si tardivement de cette question ?

M. F. : Force est de constater une montée en puissance de la question environnementale et climatique avec la pression des événements. On voit que l'activité humaine menace de plus en plus le cadre naturel de l'humanité et qu'en s'attaquant ainsi à l'environnement, elle s'attaque aux droits des locaux, à leur santé, à leur vie.

De plus, il y a une véritable mobilisation de la société civile, en particulier des organisations environnementalistes, mais aussi des ONG de défense des droits humains, qui vise à faire reconnaître par les États que de nouveaux droits sont nés des droits fondamentaux proclamés dans la Charte des Nations unies et dans les deux pactes. C'est ainsi que le droit de l'environnement a vu son développement propre. Le fait que l'ONU se soit saisie des questions environnementales et de leur impact sur les droits humains montre qu'il y avait urgence. Le Conseil des droits

de l'homme a pris une décision forte avec la création du mandat de rapporteur spécial sur l'environnement et les droits humains, puis de rapporteur spécial sur le changement climatique. Une décision qui montre que, progressivement, aussi bien au Conseil des droits de l'homme qu'à l'Assemblée générale de l'ONU, la question environnementale et du changement climatique est devenue prioritaire et qu'elle va irriguer d'autres discussions et décisions.

Qu'est-ce qui différencie un défenseur des droits de l'homme d'un défenseur de l'environnement ?

M. F. : C'est une question que je me suis posée. D'abord, dans mes contacts avec des défenseurs, je constatais qu'un grand nombre d'entre elles et d'entre eux témoignaient d'attaques et de menaces qui venaient à la fois des États et des entreprises internationales. Des témoignages qui mettaient en évidence qu'en s'attaquant à l'environnement dans lequel vivaient les défenseurs et les communautés affectées, on s'attaquait à leurs droits : leur droit au logement, à l'eau potable, à l'alimentation, au travail, etc. Et il y avait dans les "complaintes" et les plaintes des défenseurs beaucoup de connexions entre la question du droit de l'environnement et celle des droits humains.

Alors, il n'y a pas de véritable distinction entre les deux catégories, c'est ce que j'ai essayé de montrer dans le rapport que j'ai publié et présenté aux Nations unies en 2016, et qui a été à l'origine d'une résolution présentée par la Norvège sur la protection des défenseurs de l'environnement. La définition des Nations unies est générique, générale. Elle dit qu'est considéré comme défenseur tout individu, groupe ou organe de la société qui protège et promeut les

« Selon Global Witness, 49 % des défenseurs qui ont été tués en 2021 étaient des défenseurs de l'environnement »

droits humains. Bien évidemment, dans la pratique, un défenseur de l'environnement promeut les droits humains : le droit de vivre dans un environnement préservé, son droit à la terre, le droit de propriété, etc. Ainsi, dans ce rapport de 2016, j'ai montré qu'il n'y avait pas de différences fondamentales entre les deux catégories de défenseurs, mais qu'il y a en revanche des différences nettes dans le mode de militantisme.

Le constat que je faisais alors était que la "famille droits humains" des défenseurs des droits de l'homme était déconnectée des organisations environnementalistes et, de la même manière, que ces dernières, à l'exception de quelques-unes, connaissaient peu les mécanismes de protection des droits humains et n'y avaient pas du tout accès. Le rapport de 2016 visait à réconcilier les deux familles et à montrer qu'on a intérêt à bâtir des coalitions, des communautés fortes qui incluent à la fois des défenseurs de l'environnement et des défenseurs des droits humains, comme des organisations de défense des droits de l'homme, pour arriver à être solides dans le travail de plaidoyer auprès des États. Mais il faut faire en sorte que les mécanismes onusiens et d'autres organisations intergouvernementales puissent servir la cause des défenseurs de l'environnement, qui sont les plus menacés parmi les défenseurs.

La Convention d'Aarhus, ratifiée par 47 pays⁽²⁾, prévoit-elle des leviers dédiés aux défenseurs de l'environnement ?

M. F. : En résumé, elle en prévoit trois. Le droit à l'information : chaque État a l'obligation de mettre à la disposition des défenseurs de l'environnement et des communautés affectées toute l'information sur les projets environnementaux susceptibles de menacer leurs droits. Le droit à la participation : les États ont l'obligation de s'assurer que les communautés et les défenseurs menacés par un projet environnemental puissent avoir un accès à la prise de décision, et faire connaître formellement, y compris dans le processus législatif, leur opposition au dit projet. Enfin, l'accès à la justice : si les droits des défenseurs sont bafoués, il y a un mécanisme de plainte avec obligation faite aux États d'assurer un accès à la justice dans leur pays et à réparation si bien fondé.

Le mandat va plus loin : il a une compétence géographique qui dépasse les 47 États parties à la convention. Car, si les défenseurs sont menacés par des entreprises ayant leur siège social dans un des pays parties à la Convention, ils pourront se tourner vers moi pour chercher une protection.

En tant que rapporteur spécial des Nations unies pour les défenseurs de l'environnement, quel message souhaitez-vous adresser aux membres de l'ACAT-France ?

M. F. : Ce mandat offre de nouvelles possibilités qu'il est important de promouvoir auprès des militants, mais plus encore auprès des équipes engagées dans le plaidoyer afin qu'elles s'en saisissent, comprennent que ce nouveau mécanisme existe et qu'il est capable d'apporter une réponse aux attaques et menaces que subissent un certain nombre de défenseurs que l'ACAT-France soutient. C'est un mécanisme nouveau, des outils et méthodes de travail restent donc à développer.

Il est important que les environnementalistes et les ONG de défense des droits humains comprennent l'importance d'avoir un mandat dédié à la protection des défenseurs de l'environnement, qui sont les premières victimes d'attaques de la part des États et des entreprises transnationales.

(1) GlobalWitness est une ONG fondée en 1993 et spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles des pays en développement et la corruption politique qui l'accompagne.

(2) États parties à la Convention : 47 pays de la région paneuropéenne en plus de l'Union européenne.

LES MILITANTS ENVIRONNEMENTAUX EN DANGER

TEXTES COLETTE CHANAS-GOBERT, BERNADETTE FORHAN, LAURENCE RIGOLLET ET ALINE ABDERAHMAN

Partout dans le monde, les défenseurs des droits sont menacés, criminalisés, harcelés, incarcérés, agressés, tués. Ils sont encore trop nombreux à être en danger, bien que les mécanismes internationaux évoluent – lentement – dans le sens de leur protection. Tour d'horizon des défenseurs soutenus par l'ACAT-France.



Mexique. Le Père Marcelo harcelé et menacé en toute impunité

Le Père Marcelo, Maya Tsotsil, est un défenseur des droits des peuples autochtones du Chiapas (Mexique).

Le contexte dans lequel il agit est particulièrement violent : trafics (drogue, armes et prostitution), développement de mégaprojets destructeurs pour l'environnement (barrages, mines, autoroutes), présence de groupes armés illégaux. À plusieurs reprises, il a mobilisé des milliers de manifestants contre la criminalité ou pour le droit à un environnement sain. Le Père Marcelo est très écouté. Fédérateur, il est devenu gênant pour ceux qu'il dénonce, ce qui met sa vie en danger. Il est menacé de mort, son véhicule est régulièrement saboté et il fait l'objet de campagnes de diffamation sur les réseaux sociaux et dans les médias. Récemment, son rôle de médiateur a été criminalisé par le bureau du procureur. Le harcèlement qu'il subit est quotidien. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'association SweFor a documenté 207 incidents le mettant en danger sans qu'aucun n'ait fait l'objet d'enquêtes ou de poursuites. Le Père Marcelo continue son combat pour les droits humains, la construction de la paix et l'environnement, malgré les obstacles mis sur son chemin.



Vietnam. Le journaliste Nguyen Van Hoa détenu arbitrairement

Le droit à un environnement propre, sain et durable est protégé par l'article 43 de la Constitution vietnamienne. Des journalistes et des militants écologistes sont condamnés soit pour « propagande contre l'État », soit pour « évasion fiscale ». L'ACAT-France les soutient.

Nguyen Van Hoa, l'un d'entre eux, est détenu arbitrairement depuis plus de cinq ans pour avoir filmé les manifestations pacifiques à l'extérieur des locaux de l'entreprise Formosa en 2016, révélant ce scandale environnemental national au grand jour. Journaliste-citoyen, défenseur de la liberté d'expression, il a été arrêté arbitrairement le 11 janvier 2017 par la police de la province de Ha Tinh et a été condamné pour « propagande contre l'État » à sept ans de prison, puis à trois ans d'assignation à résidence au cours d'un procès au secret et sans représentation légale. Il a porté plainte, en vain, auprès des autorités vietnamiennes pour torture et mauvais traitements. Actuellement détenu à la prison d'An Diem, sa demande d'examens médicaux à l'hôpital, alors qu'il souffre de maux de tête et de douleurs au foie, lui a été refusée. Sa famille alerte sans succès.



Vietnam. L'activiste Nguy Thi Khanh accusée d'évasion fiscale

Pour l'ensemble de son travail sur les problématiques énergétiques, elle a reçu plusieurs prix internationaux dont, en 2018, le prestigieux Goldman Environmental Prize, l'équivalent d'un prix Nobel de l'environnement, et un Climate Breakthrough Award reconnaissant son travail aux côtés des agences étatiques vietnamiennes. Sa notoriété l'a exposée à une surveillance et à un harcèlement croissants de la part de ses opposants par le biais des médias d'État et de campagnes de diffamation. Nguy Thi Khanh a été condamnée le 17 juin 2022 pour « *évasion fiscale* », au motif qu'elle n'avait pas payé des impôts dus sur la somme reçue lors de la remise du Goldman Environmental Prize. Or, elle ignorait devoir payer ces taxes à l'époque et elle a depuis précisé qu'elle était prête à honorer sa dette. Les autorités judiciaires ont nié le lien entre sa condamnation et ses activités liées au changement climatique. Elle n'a pas été représentée par un avocat lors de son procès.

Congo-RDC. Recherches pétrolières riment avec violations des droits

Cet été 2022 a été marqué par plusieurs alertes faisant état des menaces et pressions subies par les défenseurs locaux.

En République démocratique du Congo, au moment même où l'Assemblée générale des Nations unies adoptait la résolution A/76/L.75 du 28 juillet 2022 déclarant que « l'accès à un environnement propre, sain et durable est un droit humain universel », le gouvernement lançait la vente aux enchères de 30 blocs pétroliers et gaziers. Dès le 22 août, huit organisations de défense de l'environnement (Greenpeace Africa, AICED, Rainforest Foundation UK, Dynamique POLE, MJPE, BVGRN, REDD, Réseau CREF) alertaient sur les menaces – y compris de mort – reçues par ses membres.



Équateur. Melissa Ramos. « La terre, l'eau et les territoires entretiennent la vie »

Melissa Ramos, 35 ans, travaille en Équateur avec Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) pour créer un dialogue entre les institutions publiques et les communautés paysannes et indigènes. Leur but commun est de créer une gestion équitable et durable des terres agricoles. « *Comprendre et faire comprendre que la terre, l'eau et les territoires entretiennent la vie* », est la principale motivation de la militante. Après des études en sociologie, la jeune femme analyse depuis 2015 ces conflits et accompagne des organisations sociales dans la défense de leurs droits. En mai 2022, les principales organisations nationales ont remis une proposition de réforme de la loi Terre et territoires ancestraux à l'Assemblée nationale. Un succès, mais le chemin est encore long. Il suppose de remettre en question le modèle économique et provoque des résistances de la part des pouvoirs publics et des entreprises privées.

Elles dénoncent la localisation de ces blocs sur des tourbières et des aires protégées, dont le parc national des Virunga, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La République démocratique du Congo n'est pas seule : le 15 septembre, le Parlement européen a adopté une résolution sur les « *violations des droits de l'homme en Ouganda et en Tanzanie en lien avec les investissements réalisés dans des projets fondés sur les énergies fossiles* ». Ce texte cite clairement les intimidations, effractions et arrestations arbitraires déployées contre les défenseurs des droits et les ONG. Il relève également le risque de déplacement de plus de 100 000 personnes sans aucune garantie de compensation.



Mexique. La défenseure autochtone Kenia Hernandez emprisonnée pour ses activités militantes

Kenia Hernandez est avocate, féministe et défenseure autochtone amuzga. Elle coordonne actuellement le collectif paysan Zapata, en lutte pacifique pour le droit à la terre et contre les modèles de développement néolibéraux de l'État mexicain. Depuis 2020, elle est judiciairement harcelée par des acteurs corporatifs et les autorités locales en raison de ses engagements et pour avoir participé à une manifestation pacifique. Elle fait l'objet d'inculpations multiples et infondées. Cela fait désormais 20 mois que Kenia Hernández est détenue dans la prison de haute sécurité de Centro Femenil de Alta Seguridad No. 16, dans l'État de Morelos. Elle est soumise à un régime carcéral restrictif, inhumain et disproportionné en raison de sa criminalisation en tant que défenseure des droits humains, ce qui porte atteinte à ses droits fondamentaux et à ceux des membres de sa famille ; cela met en danger sa vie et son intégrité physique, psychologique et émotionnelle. Elle ne cesse de dénoncer les conditions inhumaines auxquelles elle et les autres femmes détenues font face. Trois d'entre elles se sont suicidées et deux autres sont mortes par manque de soins. Pour être entendue, Kenia Hernandez a plusieurs fois fait une grève de la faim. Sa santé est désormais plus que fragile compte tenu des mauvais traitements qu'elle continue de subir.



Le Mexique en tête d'un trio mortel pour les défenseurs en 2021

L'ONG Global Witness a rendu publique une étude sur le sort des défenseurs des droits environnementaux dans le monde au cours de la période 2012-2021. Elle y relève que 1 733 femmes et hommes ont payé de leur vie leur engagement, à l'instar d'Arnulfo Céron Sodiano (*photo*), sujet de notre Appel du mois en février 2020. Soit, depuis dix ans, un défenseur assassiné tous les deux jours environ – et cela ne constitue certainement que la partie émergée de l'iceberg. Ces crimes visent principalement les populations autochtones. En dix ans, 68 % de ces meurtres ont été commis en Amérique latine et 24 % en Asie ; mais les situations évoluent et l'Amérique latine, en 2021, réalise la triste performance de réunir 78 % des assassinats répertoriés. Si 2020 a établi un sombre record avec 227 militants de l'environnement assassinés, 200 personnes ont encore été tuées dans 17 pays en 2021. En 2020, la Colombie (65 morts), le Mexique (30) et les Philippines (29) composaient le trio mortel ; en 2021, peu de changements notables en tête de ce sinistre palmarès : Mexique (54), Colombie (33) et Brésil (26). Avec l'adoption de la résolution A/76/L.75 par l'ONU, le soutien à ces défenseurs se révèle primordial.

Pour en savoir plus www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/decade-defiance/

1733

femmes et hommes ont payé de leur vie leur engagement au cours de la période 2012-2021

200

militants et militantes de l'environnement ont été assassiné(e)s en 2021

54

défenseurs et défenseuses des droits humains et environnementaux assassiné(e)s au Mexique en 2021

NOTRE PLAIDOYER

TEXTE NATHALIE SEFF, déléguée générale de l'ACAT-France
PHOTO RÉGINE LEMARCHAND



L'ACAT-France poursuit sans relâche son action de soutien des défenseurs de l'environnement.

Rien ni personne ne peut empêcher le réveil d'un volcan qui peut être des milliers de fois plus destructeur qu'une bombe nucléaire. Le volcan se moque de l'argent, du pouvoir, de l'histoire séculaire des peuples qui ont vécu sur ses flancs et des frontières qui le traversent. Depuis des millénaires, l'humanité respire, se nourrit, se développe, prospère à l'abri de cette nature dont elle a, grâce à son instinct et à son ingéniosité, appris à se protéger, mais aussi à tirer bienfaits et profits. Cependant, l'ingéniosité pour le bien a cédé depuis bien longtemps la place à la stratégie pour le gain, et il est difficile d'étancher la soif de pouvoir.

Il est bien question de protéger l'humanité d'elle-même dès lors qu'il s'agit de protéger l'environnement. Car c'est l'activité humaine qui a causé la crise environnementale à laquelle nous devons faire face aujourd'hui. Une responsabilité qui relève des États qui gouvernent et réglementent cette activité. Or, nombre de grandes puissances mondiales sont totalitaires et considèrent comme secondaires, pire, hors-la-loi, les droits de l'homme parmi lesquels, depuis peu, le « droit d'avoir accès à un environnement propre, sain et durable ».

POUVOIR ET ARGENT, DES ENNEMIS REDOUTABLES

Au pays de la dictature, l'unique droit qui vaille est celui qui sert les seuls intérêts idéologiques et économiques de ses dirigeants. Ainsi, les défenseurs de l'environnement et des droits humains sont-ils des voix dissidentes à réduire au silence, car à même de contrarier le dessein politique des autorités de grandes puissances totalitaires telles que la Russie et la Chine, qui poursuivent un plan de conquête territoriale, idéologique, économique, par la violence et la répression, sur leur territoire comme à l'étranger.

Un rapport de 2020 publié par Global Witness, ONG spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles des pays en développement et la corruption politique, indique qu'« en moyenne, quatre défenseurs ont été tués chaque semaine depuis la création de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 ».

Un chiffre qui s'annonce exponentiel pour les années à venir. En effet, les défenseurs de l'environnement sont menacés parce qu'ils s'attaquent au nerf de la guerre en s'opposant aux industries qui émettent le plus de carbone, accélèrent le réchauffement climatique et ses dégâts sur l'environnement. Pouvoir et argent sont des ennemis redoutables forts d'une armée mondiale prête à se sacrifier.

LE COURAGE POUR SEULE ARME

L'ACAT-France a soutenu et défendu des défenseurs des droits humains, y compris des défenseurs de l'environnement. Ces derniers sont d'autant plus vulnérables qu'ils n'ont souvent pas d'autre alternative que de rester sur leurs terres, dont ils tirent leurs seuls moyens de subsistance pour eux, leur famille et leur communauté. Ils sont menacés et exposés aux exactions, aux arrestations et détentions arbitraires, à la violence, à la torture, aux disparitions forcées, et jusqu'à la peine de mort. Leur itinéraire ne les a pas préparés à la communication, à l'action sur le terrain juridique; peu d'organisations locales sont à même de les aider. La détermination et le courage sont les seules armes dont certains disposent pour mener leur combat pacifiste contre les autorités.

L'ACAT-France continue à se mobiliser. Elle mène des plaidoyers pour renforcer la protection des défenseurs, pour les informer sur leurs droits, leur donner accès aux mécanismes internationaux en place – dont le tout nouveau mécanisme spécifique à la protection des défenseurs des droits de l'environnement (lire p. 18-19), mis en place par la Convention d'Aarhus⁽¹⁾ en juin 2022.

(1) La Convention d'Aarhus, signée en 1998, est un accord visant la « démocratie environnementale ». En 2022, les États parties à la Convention se sont réunis et ont créé le poste de rapporteur spécial sur la protection des défenseurs de l'environnement, et élu Michel Forst à ce poste.

3

AGIR AVEC L'ACAT

26

QUOI DE NEUF ?
Messages, infos, outils,
idées pour les militants

28

EN AVANT
Entretien avec Yves Rolland,
président de l'ACAT-France :
« Je crois à la collégialité »



30

EN CAMPAGNE
La défense des droits
humains, boussole
des communautés
chrétiennes

32

**RETOURS
SUR ACTIONS**



36

EN COULISSE
L'ACAT-France
sur les ondes

37

CULTURE
La sélection
de l'ACAT-France



RESTER VEILLEURS

C'est le fil rouge du message du Comité directeur pour les rassemblements régionaux. Cela vient faire écho à un texte attribué aux grand-mères de la Place de mai, en Argentine :

« Recommence... / Même si tu sens la fatigue, même si une erreur te fait mal / Même si une trahison te blesse / Même si une illusion s'éteint / Recommence... Même si la douleur te brûle les yeux, même si on ignore tes efforts / Même si les larmes de l'échec coulent dans tes yeux / Même si tu te sens incompris / Recommence... / Même si l'injustice semble toujours avoir le dessus / Même si tu sens la peur au plus profond de toi / Même si les autres abandonnent, même s'il faut en payer le prix. »

Leur combativité, leur persévérance pendant des années pour retrouver leurs disparus, leurs enfants, petits-enfants enlevés par les militaires argentins se sont révélées efficaces avec l'aide de la pression internationale.

Et nous, adhérents de la première heure ou plus récents, n'est-ce pas la même fidélité, la même persévérance qu'il nous faut mobiliser ? Que ce soit dans l'urgence ou dans les combats pour l'application de la réglementation internationale en termes de justice, de défense des victimes ou des défenseurs, ne sommes-nous pas parfois tentés de nous désengager face à l'immensité de la tâche ?

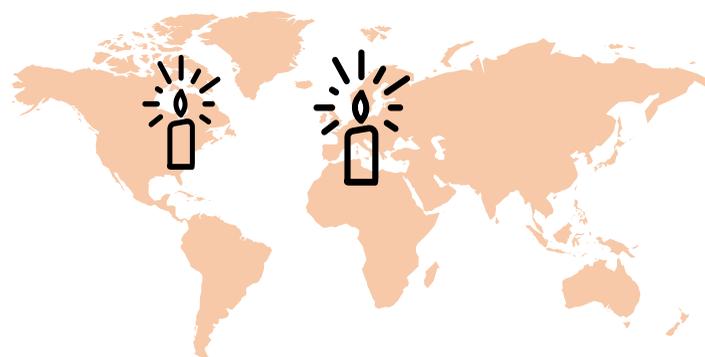
Alerter, sensibiliser, accompagner, prier, s'informer, se former sont des verbes qui accompagnent notre engagement au sein de l'association. À chacun d'entre nous de s'en saisir et de les vivifier, parce que la torture n'est pas abolie, que la peine de mort se pratique encore dans de nombreux pays et que le droit d'asile est menacé. Nous ne sommes pas seuls, et notre chance d'être ensemble nous permet de nous ressourcer.

Alors, restons des veilleurs éveillés.

DOMINIQUE LOUVET, responsable de la commission nationale d'Animation de l'ACAT-France

AGIR

QUOI DE NEUF ?



UNE NUIT POUR TENIR DEBOUT

La 17^e Nuit des Veilleurs, qui s'est déroulée le 26 juin, a rassemblé 157 événements en France, au Canada, au Royaume-Uni et en Suisse. Le site de la Nuit des Veilleurs a été illuminé de 524 bougies. Du 26 juin au 26 septembre, 1 200 courriers ont été adressés aux victimes de violations de leurs droits au Burundi, au Cameroun, au Mexique, en Chine, au Vietnam, en Égypte et au Sahara occidental.

Hélas, rien de nouveau dans les pays en mal de respect des droits humains. Cependant, nous apprenons avec joie que Sultana Khaya a été libérée. La constance des Veilleurs ne faiblit pas et leurs soutiens restent essentiels : certaines victimes d'hier, libres aujourd'hui, témoignent de leur importance.

157 événements à travers le monde
1200 courriers envoyés en soutien aux victimes de violations de leurs droits

ON PARLE DE NOUS

POUR RETROUVER CES RESSOURCES MÉDIAS SUR INTERNET, TAPEZ « ACAT » ET LES MOTS CLÉS SUIVANTS SUR VOTRE MOTEUR DE RECHERCHE : « NUIT DES VEILLEURS », « CAMEROUN », « ASILE » ET/OU LE NOM DES MÉDIAS CONCERNÉS.

Dans son édition du 10 juin, **La Croix** a partagé notre événement phare, la Nuit des Veilleurs. Bernadette Forhan, vice-présidente catholique, était aussi au micro de **Radio Notre Dame** pour présenter les personnes soutenues cette année.

Notre note sur l'état du droit d'asile en Europe a reçu un bon écho médiatique avec deux interviews, le 27 juin, dans l'émission *Accents d'Europe* sur **RFI** et dans **L'Humanité**.

L'ACAT-France reste vigilante sur le terrain de l'impunité. Clément Boursin, responsable Afrique, a été interrogé dans **Actu Cameroun** – puis repris par **RFI** les 26 et 28 juillet – sur les attentes de la visite d'Emmanuel Macron au Cameroun.

Le 5 septembre, **RFI** a repris notre communication sur Twitter où nous déplorons le maintien en détention en Israël de Salah Hamouri.

Le 29 septembre, sur **RCF**, Bernadette Forhan, vice-présidente catholique, et Brigitte Vilanova, vice-présidente orthodoxe de l'ACAT-France, sont revenues sur leur engagement à l'occasion de la vingtième Journée mondiale contre la peine de mort.

Elles sont également intervenues, dans le documentaire *Lettres du couloir de la mort* diffusé sur **KTO** le 10 octobre.



RAVIVER LA FLAMME !

Du 15 au 18 novembre, notre partenaire Ensemble contre la peine de mort (ECPM) organisait le 8^e Congrès mondial contre la peine de mort à Berlin. Membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, engagée pour l'abolition de ce châtiment aussi inutile que cruel, l'ACAT-France était présente pour participer aux nombreuses tables rondes et ateliers, et couvrir tous les thèmes de l'idéal abolitionniste : renforcer les garanties juridiques en faveur de l'abolition, transmettre le flambeau aux futures générations, combattre toutes les violences derrière une sentence de mort. Cette dernière est un instrument de terreur et non de justice, qui affecte de manière disproportionnée les minorités ethniques, économiques, de sexe ou de genre.

#BoycottQatar2022

L'ACAT-France dénonce les violations des droits fondamentaux que le Qatar a commises et continue de commettre pour que la Coupe du monde de football ait lieu sur son sol. Des centaines de milliers de travailleurs migrants, pour la plupart en provenance d'Asie du Sud-Est et employés au Qatar sur des chantiers de construction, ont été victimes d'une grave exploitation, de conditions de travail qui s'apparentent à de l'esclavage et de maltraitance (ouvriers battus, logements insalubres et à haut risque, salaires non versés...).



HUMAINS DEVIENT TRIMESTRIEL

À compter de janvier 2023, votre magazine change de périodicité : il paraîtra une fois par trimestre. En comptant le temps d'acheminement par La Poste, le numéro 28 daté de janvier-février-mars 2023 devrait donc être livré aux abonnés vers le 7 février. Ce changement permettra, entre autres, aux contributeurs de disposer de davantage de temps pour une réflexion et une analyse plus poussées des sujets traités. Le tarif de l'abonnement sera maintenu malgré le passage de cinq ou six à quatre numéros par an (voir p. 8). Cela compensera le fait que l'ACAT-France n'ait jamais augmenté ses tarifs depuis plusieurs années, malgré la hausse des coûts de réalisation et l'augmentation des prix du papier !

ENTRETIEN AVEC **YVES ROLLAND**, président de l'ACAT-France / PROPOS RECUEILLIS PAR **BARTHÉLEMY DIOH**, rédacteur en chef d'*Humains* et directeur de la Communication de l'ACAT-France / PHOTO **LINDA CAILLE**

"JE CROIS À LA COLLÉGIALITÉ"

Yves Rolland a été élu président de l'ACAT-France le 12 juin 2022. Il succède à Bernadette Forhan, présidente d'avril 2018 à juin 2022. Outre le retour sur son parcours militant et professionnel, il expose ici sa vision de notre organisation et les principaux défis à relever.

À quand remonte votre engagement militant ?

Yves Rolland : Dans ma famille d'origine, l'engagement faisait partie de la vie. Anciens résistants dans les maquis de la Drôme, mes parents ont toujours été très engagés politiquement, syndicalement et dans l'œcuménisme. Outre mes engagements syndicaux professionnels, j'ai eu des responsabilités locales au CCFD-Terre solidaire, où j'ai été pendant huit ans responsable diocésain de l'Hérault et pendant quatre ans responsable de la région PACA-Languedoc-Corse. Mon engagement à l'ACAT-France est une réponse à un "appel". J'ai eu la chance de faire la connaissance dans ma paroisse de deux femmes d'exception, Anne-Cécile Antoni et Maryse Quéré, anciennes présidente et trésorière, qui m'ont convaincu d'intégrer l'équipe d'animation régionale (EAR) Languedoc Cévennes Roussillon en 2017. Comme en 2018 l'assemblée générale se tenait au Cap d'Agde, j'ai intégré le comité d'organisation et me suis occupé plus particulièrement de la célébration œcuménique. De fil en aiguille, en discutant avec mes deux "marraines", avec l'EAR et avec l'ancien délégué général de l'ACAT-France, j'ai décidé de me porter candidat au Comité directeur et ai été élu dans la foulée au bureau exécutif en avril 2018.

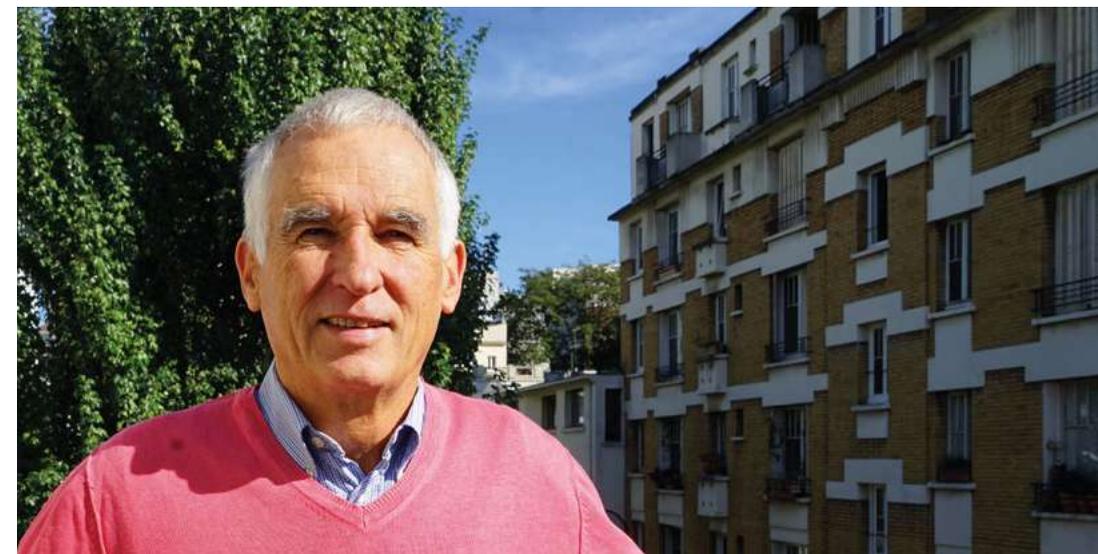
Quel lien faites-vous entre votre ancienne profession de magistrat et votre engagement à l'ACAT-France ?

Y. R. : L'essentiel de l'action de l'ACAT-France visant à l'application et au renforcement de l'État de droit, ses

convictions et son mandat ne sont évidemment pas étrangers à ce que j'ai connu durant ma vie professionnelle. Nous demandons en effet que les États et toutes les organisations qui en dépendent respectent leurs propres règles juridiques, en ce qu'elles sont protectrices des libertés, que les auteurs présumés comme les victimes puissent être entendus et que leurs droits soient jugés dans le cadre d'un procès équitable, devant un tribunal indépendant et impartial qui statue dans un délai raisonnable. Ce qui en revanche est nouveau pour moi, c'est que cet engagement puisse s'exercer à la lumière de l'Évangile et que l'on puisse revendiquer l'État de droit au nom du Christ ressuscité. Il me semble que cette volonté de participer à la coconstruction du Royaume de Dieu, ici et maintenant, par l'interdiction universelle de la torture et de la peine de mort, par un droit d'asile effectif, en résumé par la défense des droits humains et de ceux qui les revendiquent, est ce qui rend l'ACAT-France si singulière. Et si indispensable.

Quelle analyse faites-vous de la gouvernance des associations en général et de l'ACAT-France en particulier ?

Y. R. : Quand on arrive au Comité directeur, on est surpris ! On s'est engagé pour défendre les droits de l'homme, des victimes, mais on se voit très vite pris par des questions administratives et de gestion. On passe beaucoup de temps à s'occuper de choses qui ne sont pas dans le cœur du mandat de l'association, mais pour lesquelles il faut prendre des décisions indispensables à son fonctionnement. C'est une évolution commune à toutes les associations, surtout celles reconnues d'utilité publique, qui sont soumises à toujours plus de contraintes en matière budgétaire, statutaire et de fonctionnement. Même si à l'ACAT-France l'essentiel de ces contraintes est supporté par un Secrétariat national composé de salariés compétents et dévoués, c'est le Comité directeur qui "administre" l'association. Heureusement, il y a aussi le mandat et les choix sur les questions de fond. Mais je pense que cet aspect des choses peut dérouter.



Yves-Rolland, au Secrétariat national de l'ACAT-France, à Paris, septembre 2022.

Avant d'être élu président, vous avez été pendant quatre ans vice-président catholique. Que diriez-vous de la place des militants bénévoles et des professionnels du Secrétariat national ?

Y. R. : Bien que je sois un adhérent de fraîche date, il me semble que l'ACAT a été voulue par ses fondatrices comme une association de militants. Je pense qu'il est très important qu'elle le reste. Statutairement, on parle de "militants chrétiens" et de "Comité directeur", pas de conseil d'administration. Dans un Comité directeur, il y a (du moins, il devrait y avoir) une dynamique qu'on n'a pas forcément dans un conseil d'administration. Et, en même temps, l'ACAT-France ne serait rien sans le Secrétariat national, parce qu'il y a une professionnalisation nécessaire des services.

Comment articuler les deux ?

Y. R. : Je ne pense pas que les adhérents souhaitent abandonner toute initiative locale. En même temps, il est indispensable que tout le monde tire dans le même sens : c'est pourquoi il est important que les questions soient posées en termes de coopération, de coorganisation et de coconstruction. D'ailleurs, c'est comme cela que nous avons pensé les choses en rédigeant le nouveau règlement intérieur. Je crois à la nécessité de la cohérence de ce que nous faisons. Je crois aussi à la collégialité. Il est important que les lieux de débat que sont les commissions, groupes de travail, conseils, mais aussi le Comité directeur et le Bureau exécutif soient effectivement ouverts et inventifs. J'ajouterais que le rôle du président d'une association est particulier, en ce sens qu'il est garant de l'harmonie de l'ensemble. Comme un chef d'orchestre, il doit être attentif à ce que chacun joue sa partition.

Quelle est votre opinion sur le renouvellement des militants ?

Y. R. : Il ne faut surtout pas essayer de refaire ce qu'on a fait dans le passé. Au contraire, il faut souvent aller puiser les idées ailleurs que dans notre propre expérience. Comment ? Avec qui ? C'est la difficulté. La force des chrétiens, c'est de pouvoir dire et se dire que Dieu leur demande de mettre la main à la pâte, mais qu'ils ne sont pas astreints à une obligation de résultat. L'avènement de Son Royaume, c'est Lui qui décidera. Ce qui n'empêche pas de faire plus et mieux.

Rigueur, écoute et capacité de décision

Marié, père de quatre enfants et grand-père de six petits-enfants, Yves Rolland a baigné dans l'engagement et l'œcuménisme (père catholique et mère protestante). Il se définit comme catholique de culture protestante. Dans son regard profond, sa voix posée et son argumentaire au fil de cet entretien, on sent la sérénité, la rigueur et le pragmatisme du magistrat, métier qu'il a exercé pendant 41 ans. Malgré une réserve légèrement perceptible au premier abord, on est très vite frappé par sa chaleur humaine. S'il reconnaît avoir un caractère un peu autoritaire, il est très attaché à l'écoute de l'autre. Outre la marche nordique, il fait du Qi Gong, joue de la guitare, pratique le chant dans une chorale et anime les chants à la messe de sa paroisse. Toutes les semaines, il participe à l'accueil juridique des étrangers au sein du groupe local de la Cimade.

« La force des chrétiens, c'est de pouvoir dire et se dire que Dieu ne les astreint pas à une obligation de résultat »



Les Marches pour le climat ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes, dont des militantes et militants chrétiens, comme ici à Paris le 12 mars 2022. La défense des droits peut trouver son sens et son origine dans les enseignements de la Bible.

Il met en évidence l'importance de poursuivre la sensibilisation des communautés chrétiennes quant à leurs responsabilités citoyennes et prophétiques dans la dénonciation des violations des droits et des traitements cruels, inhumains et dégradants, ainsi que dans le secours qu'elles portent aux personnes victimes¹.

RAPPELER L'HISTOIRE POUR S'EN INSPIRER

Le rapport constate que les liens historiques étroits entre le mouvement œcuménique qui œuvre pour la réconciliation des chrétiens et le mouvement international des droits humains sont trop souvent oubliés. Le Conseil œcuménique des Églises s'est en effet impliqué dans la défense des droits dès sa fondation en 1948 par sa Commission des Églises pour les affaires internationales. Frederik Nolde, son premier directeur, a joué un rôle déterminant dans la rédaction des articles 16 (droit du mariage) et 18 (droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion) de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

La défense des droits humains, comme priorité historique du Conseil œcuménique des Églises, devrait continuer à être une boussole des communautés chrétiennes dans leurs choix d'actions communes. Rappeler l'histoire permet de s'inspirer : le parcours de Madeleine Barot (1909-1995), résistante, « Juste parmi les Nations » de Yad Vashem, directrice du département au Conseil œcuménique des Églises et vice-présidente protestante de l'ACAT-France dans les années 1980 est à ce titre exemplaire.

SE SENTIR ET SE TENIR MUTUELLEMENT RESPONSABLES

Réfléchir et agir ensemble pour promouvoir le respect des droits humains exige des communautés chrétiennes qu'elles se tiennent mutuellement responsables, se rendent des comptes les unes aux autres, ainsi qu'aux sociétés dans lesquelles elles vivent. Pour exercer ensemble leur devoir de protester contre les injustices déshumanisantes, les communautés chrétiennes se doivent d'examiner aussi leurs propres modes de vie. Elles « ont à se demander dans quelle mesure elles-mêmes participent de ces processus de dés-humanisation, tant par leurs propres pratiques internes que par leur parole publique »². Il y a un enjeu spirituel pour les communautés chrétiennes à identifier et à nommer le mal dont elles sont capables et coupables, comme le rappelle la parabole de la paille et la poutre dans l'évangile de Luc³. Les communautés chrétiennes ont à engager un chemin d'apprentissage et d'encouragement mutuels. Le rapport suggère la création de structures d'*accountability*, de responsabilité mutuelle, au sein des institutions ecclésiales et œcuméniques pour soutenir cette démarche et prévenir l'impunité. Les violences et les crimes sexuels commis au sein des différentes communautés chrétiennes, notamment au sein de l'Église catholique, montrent combien ces

mesures sont urgentes à mettre en place. Le rapport appelle les communautés chrétiennes à écouter les personnes victimes de violations des droits humains et à exprimer une solidarité active avec elles, d'abord par le soutien dans la prière et la compassion. Il les invite aussi à faire entendre leur voix publiquement pour porter les témoignages des personnes victimes à l'attention des autorités gouvernementales et des instances internationales, afin que la vérité et la justice puissent prévaloir. Il souligne également l'importance d'assurer, autant que possible, la participation des personnes ayant subi des violations des droits à tous les processus les concernant. Favoriser cette participation contribue à reconnaître et à restaurer la dignité des personnes qui a été atteinte par la violation de leurs droits.

PRENDRE POUR MODÈLE ULTIME JÉSUS DE NAZARETH

Le plaidoyer des chrétiens pour soutenir les personnes victimes et faire respecter des droits humains s'enracine dans le discernement nourri par l'interprétation de la Bible et, en particulier, les récits qui affirment la dignité humaine, la justice, la liberté, la compassion, l'amour du prochain et la paix. Cependant, comme le signale le rapport, la Bible contient également des textes ambigus, qui décrivent des actes d'exclusion qui semblent être en contradiction avec la visée de la Bible à faire grandir la vie. Il revient aux chrétiens d'élaborer ensemble des herméneutiques bibliques qui prennent pour modèle ultime Jésus de Nazareth, qui prêche et incarne l'amour infini de Dieu pour les personnes marginalisées et privées de leurs droits, et de les rendre accessibles pour leurs contemporains, notamment pour ceux et celles qui se dévouent à la défense des droits humains à partir d'autres prémisses.

En effet, dans le contexte actuel de contestation du droit international, les communautés chrétiennes engagées devraient continuer à développer des synergies avec d'autres associations religieuses et laïques dans l'intérêt du même but : faire respecter les droits universels et indivisibles des personnes. Ces efforts permanents d'interprétation biblique commune et d'action coopérative exigent de l'investissement dans la formation pour renforcer les capacités des chrétiens, motivés par leurs convictions de foi en Jésus Christ, à agir ensemble de manière crédible et efficace.

(1) Peter Prove, Jochen Motte, Sabine Dressler et Andar Parlindungan, *Strengthening Christian Perspectives on Human Dignity and Human Rights*, Geneva, World Council of Churches Publications, 2022.

(2) Commission de théologie de l'ACAT-France, « Qu'as-tu fait de ton frère ? » dans Rapport ACAT-France 2021. Un monde tortionnaire, p. 172.

(3) L'évangile de Luc 6, 41 : « Qu'as-tu à regarder la paille qui est dans l'œil de ton frère ? Et la poutre qui est dans ton œil à toi, tu ne la remarques pas ? »

LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS, BOUSSOLE DES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES

TEXTE KATHERINE SHIRK LUCAS, Theologicum - Institut catholique de Paris
PHOTO CORINNE SIMON/HANS LUCAS

Le Conseil œcuménique des Églises a lancé en 2020 une réflexion sur le rapport entre la dignité humaine et les droits humains. Elle valorise les perspectives bibliques et théologiques, ainsi que celles des victimes de violations de droits, afin de réaffirmer les engagements pris entre les communautés chrétiennes.

La sécurité physique, la dignité humaine et les droits des personnes et des communautés sont aujourd'hui menacés à cause de l'aggravation de la crise climatique, de l'escalade des conflits violents et de la montée des nationalismes. Les fondements mêmes du droit international et du vivre-ensemble font l'objet d'attaques croissantes. Dans ce contexte, le Conseil œcuménique des Églises, une fraternité internationale de 352 Églises membres représentant plus d'un demi-milliard de chrétiens, a publié au printemps un premier rapport issu de ses travaux entamés depuis 2020.

Retour sur les bonnes et les mauvaises nouvelles de ces derniers mois, ainsi que sur les situations qui demandent encore toute notre vigilance.

Tenez-vous informé : @ACAT_FRANCE



2) BONNE NOUVELLE

Guinée. OUVERTURE DU PROCÈS DU MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le début du procès des responsables du massacre perpétré au stade de Conakry le 28 septembre 2009 est fixé au 28 septembre 2022, 13 ans jour pour jour après les faits. À cette date, la junte militaire au pouvoir avait envoyé l'armée réprimer un rassemblement d'opposants dans le principal stade de Conakry. Selon une commission internationale d'enquête des Nations unies, au moins 157 personnes ont été assassinées et 109 femmes violées dans et autour de l'enceinte pour avoir protesté contre une possible candidature du chef de la junte militaire, le capitaine Moussa Dadis Camara, à la présidentielle prévue en janvier 2010. Aujourd'hui, 13 personnes, dont l'ex-chef de la junte, sont inculpées dans cette affaire.

👉 L'ACAT-FRANCE s'est mobilisée à plusieurs reprises pour demander justice dans cette affaire.

3) BONNE NOUVELLE

Guinée équatoriale.

ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

En vertu du nouveau Code pénal équato-guinéen, «la peine de mort est totalement abolie en République de Guinée équatoriale». Ce petit pays pétrolier d'Afrique centrale est l'un des plus fermés au monde. Le régime en place, avec à sa tête le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, au pouvoir depuis plus de 43 ans, est l'un des plus autoritaires.

👉 L'ACAT-FRANCE se réjouit de cette nouvelle abolition en Afrique, signe d'une dynamique en cours sur le continent.



1) BONNE NOUVELLE

Sahara occidental.

LA DÉFENSEURE SAHRAOUIE SULTANA KHAYA REÇUE AU SIÈGE DE L'ACAT-FRANCE

Le 16 septembre 2022, l'ACAT-France a eu le plaisir de recevoir dans ses locaux la défenseure des droits humains Sultana Khaya, soutenue tout au long de l'année 2022. Ce fut l'occasion de lui remettre les centaines de courriers reçus dans le cadre de la Nuit des Veilleurs qui s'est tenue le 26 juin. Après la fin de sa mise en résidence surveillée forcée le 1^{er} juin 2022, Sultana Khaya s'était rendue en Espagne. Depuis, elle parcourt l'Europe afin de témoigner de son engagement et des violences qu'elle a subies. Sultana, sa sœur et sa mère avaient été soumises à un blocus extrajudiciaire par les forces de sécurité marocaines depuis novembre 2021. La jeune femme a subi de nombreuses agressions sur sa personne, allant jusqu'au viol.

👉 L'ACAT-FRANCE s'est mobilisée pour la fin du blocus imposé à Sultana Khaya ainsi qu'à sa sœur et sa mère.



4) BONNE NOUVELLE

Gabon. LIBÉRATION DU PRISONNIER POLITIQUE BERTRAND ZIBI ABEGHE

Il aura fallu qu'il purge l'entièreté de sa peine injuste pour que l'ancien député gabonais Bertrand Zibi Abeghe, emprisonné depuis six ans, retrouve la liberté le 13 septembre 2022. Bertrand Zibi avait été arbitrairement arrêté lors de la crise post-électorale d'août 2016, au cours de laquelle de graves violations des droits humains avaient été commises par le régime à l'encontre des opposants et de leurs sympathisants. Bertrand Zibi avait été condamné pour «violences, voies de fait et détention illégale d'arme à feu». Son tort: avoir démissionné de son poste de député du parti présidentiel devant le président Ali Bongo en pleine période électorale.

👉 L'ACAT-FRANCE s'est mobilisée à plusieurs reprises pour demander sa libération.

5) BONNE NOUVELLE

France. TROIS POLICIERS CONDAMNÉS POUR LA MORT D'AMADOU KOUMÉ

Le 20 septembre, les trois policiers poursuivis suite au décès d'Amadou Koumé ont été reconnus coupables d'homicide involontaire par le tribunal judiciaire de Paris. Ils sont tous les trois condamnés à 15 mois de prison avec sursis. Si la peine est trop faible, la reconnaissance de la culpabilité des trois agents reste une victoire. Le tribunal a ainsi reconnu une succession de négligences et de manquements de la part des trois condamnés.

👉 L'ACAT-FRANCE continue de s'engager pour combattre l'impunité policière.

6) BONNE NOUVELLE

France. RÉUNIFICATION FAMILIALE

Mme S. T. a fui la Côte d'Ivoire avec sa plus jeune fille et a obtenu le statut de réfugiée. Mais, faute de moyens, elle n'a pas pu emmener avec elle sa fille aînée. Confiée à des proches, celle-ci a été victime d'un viol commis par des inconnus, à l'âge de seulement 11 ans. Elle a donné naissance à une fillette neuf mois plus tard. Après deux années de procédure, le tribunal administratif a validé la demande de réunification familiale non seulement pour la fille aînée de Mme S. T., mais aussi pour sa petite-fille, au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant.

👉 L'ACAT-FRANCE les a accompagnées dans le cadre de leur procédure de réunification.



7) BONNE NOUVELLE

Cambodge/Vietnam. LES VIETNAMIENS OBTIENNENT JUSTICE

La condamnation à la prison à perpétuité pour génocide de Khieu Samphan, dernier responsable khmer en vie, a été confirmée en appel le jeudi 22 septembre. Il a été reconnu coupable de crimes contre l'humanité et de graves violations aux Conventions de Genève à l'encontre des Vietnamiens. Il avait toujours nié son implication dans ces crimes.

☞ L'ACAT-FRANCE salue cette décision qui est une avancée pour la recherche de justice des Vietnamiens victimes de génocide.

9) VIGILANCE

Cameroun. DÉBUT DU PROCÈS EN APPEL DES MILITANTS DU MRC

Le procès en appel de 37 militants du Mouvement pour la renaissance du Cameroun a débuté le 15 septembre 2022 devant la cour d'appel de Yaoundé. Parmi les prévenus, le porte-parole de Maurice Kamto, Olivier Bibou Nissack, et le trésorier du MRC, Alain Fogué, condamnés à sept ans de prison pour actes de « révolution, rébellion et attroupement » après un procès inique devant la justice militaire. Ces 37 militants d'opposition ont tous été condamnés par ces procès politiques pour avoir participé ou encouragé la tenue de marches pacifiques en septembre 2020, demandant le retour de la paix dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, ainsi que la réforme du système électoral dans le pays.

☞ L'ACAT-FRANCE se mobilise actuellement pour demander la libération des prisonniers politiques et d'opinion au Cameroun.

8) VIGILANCE

Égypte. MOHAMED EL-BAKER TRANSFÉRÉ DANS UNE NOUVELLE PRISON

Le 2 octobre 2022, le défenseur et avocat Mohamed el-Baker a été transféré dans une nouvelle prison, Badr 1, dans la banlieue est du Caire, près de la future capitale administrative égyptienne. Ce transfert a lieu alors que le 29 septembre 2022 marquait les trois ans de sa détention arbitraire. Le 20 décembre 2021, il était condamné à quatre ans de prison, mais les 27 mois déjà passés en détention provisoire n'ont pas été décomptés, ce qui fait qu'il ne sera libérable qu'en janvier 2026. Sa famille demande à ce que Mohamed puisse bénéficier de la grâce présidentielle.

☞ L'ACAT-FRANCE reste mobilisée pour obtenir sa libération immédiate

10) VIGILANCE

Sri Lanka. UNE VAGUE DE RÉPRESSION SUR DES MANIFESTANTS PACIFISTES

Depuis l'accession au pouvoir de Ranil Wickremesingha en juillet 2022, une vague d'arrestations sévit dans le pays. Le 18 août 2022, les autorités sri lankaises ont fait un usage disproportionné de la force contre des manifestants pacifistes à Colombo, simplement pour avoir exercé leurs libertés fondamentales, dont celle de manifester. Vingt d'entre eux ont été arrêtés, dont certains placés plusieurs jours sous le joug de la loi de Prévention contre le terrorisme (PTA), régulièrement dénoncée par la communauté internationale en raison de son caractère arbitraire et abusif.

☞ L'ACAT-FRANCE se mobilise pour que les autorités sri lankaises cessent ces arrestations.



11) MAUVAISE NOUVELLE

Burundi. NON-AMÉLIORATION DE LA SITUATION DES DROITS HUMAINS

« Malgré les engagements et les mesures prises par le gouvernement, la situation des droits de l'homme au Burundi n'a pas changé de manière substantielle et pérenne », a affirmé le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi lors de la publication de son premier rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations unies en septembre 2022.

☞ L'ACAT-FRANCE continue à se mobiliser en faveur des défenseurs burundais pour qu'ils puissent de nouveau œuvrer au Burundi en toute liberté et sécurité.

12) MAUVAISE NOUVELLE

Chine. AUCUNE NOUVELLE DU VERDICT DE DING JIAXI

Ancien avocat spécialisé dans la défense des droits humains, membre actif du Mouvement des nouveaux citoyens, Ding Jiayi a été arrêté en décembre 2019 pour avoir participé à une rencontre non officielle de militants et d'avocats à Xiamen. Il a ensuite été détenu durant six mois au secret, avant de réapparaître à Linshu, dans la province du Shandong. Il a été jugé secrètement aux côtés de Xu Zhiyong, un autre défenseur des droits humains, les 22 et 24 juin 2022. Depuis, le verdict et la situation de Ding Jiayi demeurent inconnus.

☞ L'ACAT-FRANCE reste mobilisée pour obtenir sa libération immédiate.



13) MAUVAISE NOUVELLE

Palestine/Israël. SALAH HAMOURI PLACÉ EN ISOLEMENT APRÈS SA GRÈVE DE LA FAIM

Salah Hamouri a entamé le 25 septembre une grève de la faim, avec 29 autres détenus palestiniens, pour protester contre la détention administrative dont ils sont victimes et qui permet, sans inculpation ni procès, d'enfermer des Palestiniens de manière indéfinie. Le 28 septembre, il a été placé à l'isolement de manière punitive par les autorités pénitentiaires israéliennes. La grève de la faim et l'isolement ont pris fin le 13 octobre dernier. Salah Hamouri a perdu 14 kilos en 19 jours et a vécu enfermé dans une cellule de 4 m², sans ventilation, avec un matelas vétuste et un WC. Il ne pouvait sortir que pour prendre une douche, menotté. Des experts de l'ONU ont dénoncé dans un communiqué des pratiques de détention qui « ne sont pas seulement illégales : elles sont sadiques ».

☞ L'ACAT-FRANCE reste mobilisée pour obtenir sa libération immédiate et lui remettra le prix Engel-du Tertre de la Fondation ACAT pour la dignité humaine.

L'ACAT-FRANCE SUR LES ONDES

TEXTE COLETTE CHANAS-GOBERT, membre du Comité directeur et responsable de la commission Communication de l'ACAT-France ET LAURENCE RIGOLLET, directrice du pôle Vie militante de l'ACAT-France

Pendant l'été 2022, trois membres de la commission Communication de l'ACAT-France ont mené une enquête pour savoir dans quelle mesure notre ONG était présente sur les ondes. Voici un échantillon des résultats recueillis à l'issue de cette mission.

ils continuent d'animer une émission hebdomadaire de trois à cinq minutes et une émission de 30 minutes tous les mois et demi.

Autre exemple : Radio Alliance, station nîmoise généraliste initiée par des chrétiens de différentes Églises protestantes, donne la parole dans le respect de la différence. Elle propose des plages musicales éclectiques, des émissions culturelles, d'actualité... Pendant le confinement, plusieurs interviews ont eu lieu, par téléphone, avec des responsables locaux de l'ACAT-France. L'une d'entre elles a été entièrement consacrée à l'association.

ESPÉRER PLUS

D'autres sont à la peine, mais persévèrent : dans les Pays de la Loire, les émissions de RCF Vendée pilotées par les responsables locaux de l'ACAT-France sont passées de 20 à 50 minutes par mois, pour arriver récemment à une chronique de quatre minutes. Il faudrait aussi parler de Radio Dialogue à Marseille, de Radio Béton à Tours, de Radio Grand Ciel dans le centre...!

D'où viennent ces difficultés que l'on retrouve dans d'autres régions ? Elles sont le résultat de plusieurs facteurs : changement de direction, restrictions budgétaires, volonté d'évolution, mise en valeur des journalistes professionnels au détriment des bénévoles, etc.

Les animateurs s'inspirent du magazine *Humains*, des *Appels du mois* et du site internet pour construire leurs émissions ; toutes et tous cherchent à sensibiliser leurs concitoyens sur la défense des droits humains, la lutte contre la torture et l'abolition universelle de la peine de mort !

Partout en France, la Nuit des Veilleurs est annoncée sur les ondes, mais pourquoi ne pas espérer plus ? La radio reste un médium utile et efficace pour l'éducation aux droits de l'homme. De nombreuses zones restent à couvrir, avis aux bonnes volontés !

36

Alors oui, l'ACAT-France est présente sur les ondes, mais nous sommes loin de pouvoir constater que cette présence est homogène. Par exemple, nous n'avons repéré aucune émission de radio initiée par des militants de l'ACAT-France dans des régions comme les Hauts-de-France, le Lyonnais, la Haute-Normandie ou l'Alsace et la Moselle. Les adhérents disent : « On ne peut pas s'engager sur plusieurs fronts ! »

DES FORMATS VARIÉS, VOIRE INSOLITES

Les émissions sont régulières et les modalités souvent différentes, parfois insolites. Par exemple, en Lorraine, un adhérent de l'ACAT-France travaille avec RCF à Nancy et anime *Regard chrétien sur le monde*, une émission de cinq minutes diffusée du lundi au vendredi une semaine par mois. Il y aborde la question des droits de l'homme, souvent en référence aux engagements de l'ACAT-France. Il choisit le sujet, écrit son intervention, l'enregistre chez lui et l'envoie. Récemment, son émission portait sur le dernier livre du Docteur Mukwege, *La Force des femmes*. Même scénario à RCF Brive, où l'adhérente de l'ACAT-France avait entière liberté pour construire son émission de huit minutes, jusqu'au jour où le diocèse de Tulle a décidé de faire des économies. À Radio Maguelone Hérault, les membres de l'ACAT-France sont assez chanceux :

Nous aimons...



Bande dessinée

LE DROIT DU SOL – JOURNAL D'UN VERTIGE

« Des traces laissées sous la terre par des sapiens à d'autres sapiens, mis en résonance : des peintures murales et des déchets nucléaires. » Étienne Davodeau a parcouru à pied 800 km en 30 jours pour rallier la grotte de Pech Merle (Lot) au site d'enfouissement des déchets radioactifs de Bure (Meuse). Son objectif ? Comprendre le rapport que nous, Homo sapiens, entretenons avec notre planète. Dans cette bande dessinée sobre et unicolore, peu de textes, tous édifiants. L'auteur s'est fait accompagner virtuellement par des spécialistes qu'il avait interviewés auparavant. Ainsi, le lecteur chemine avec un ingénieur en énergie atomique, un agronome, une sémiologue, des militants investis dans la défense de l'environnement, etc. L'auteur questionne et pointe les failles de la démocratie et les incohérences de la justice.

Le Droit du sol – Journal d'un vertige, d'Étienne Davodeau, Futuropolis, 2022, 216 p., 25 €.



Journal CHANT D'ARTSAKH

Au-delà du chaos des 44 jours de la guerre de 2020, pendant lesquels l'Arménie a perdu une partie de son territoire au profit de l'Azerbaïdjan, se joue le drame d'une humanité sans horizon spirituel. Par petites touches, l'auteur raconte une histoire. Il y a celle de Gyas Ibrahimov, militant des droits de l'homme en Azerbaïdjan, emprisonné pour s'être opposé à la guerre, ou encore celle de cet homme d'honneur qui refuse de quitter le village où il a enterré 150 de ses amis. Il y a aussi les pages sombres, celle du Parc des trophées où sont

exhibées des figurines en cire de soldats arméniens dans des positions dégradantes, musée de la barbarie imaginé par le président Alyiev. Michel Petrossian, musicien, fait vibrer l'Arménie et son peuple, oubliés des médias, par des voix qui chantent la dignité. Pour son premier roman, il écrit une partition lumineuse sur l'espérance « d'une humanité solidaire, réconciliée, ressuscitée ». Perle rare.

Chant d'Artsakh, de Michel Petrossian, Éditions de l'Aire, 171 p., 20 €. Grand prix littéraire de l'Œuvre d'Orient 2022.

Manifeste

NON-ASSISTANCE À ENFANTS EN DANGER

« Les enfants ne sont ni un enjeu ni une cause (...) parce que notre société ne s'y intéresse pas. » Laurent Boyet, capitaine de police et fondateur de l'association Les Papillons, est engagé corps et âme dans la protection de l'enfance. Lui-même enfant victime, il a écrit ce livre pour que chacun, à son niveau, s'engage pour mettre fin au harcèlement scolaire, aux coups, viols et incestes, et contribue à libérer la parole des enfants.

Il présente différentes situations et s'interroge sur les actions qui auraient pu et dû être mises en œuvre.

Non-assistance à enfants en danger, de Laurent Boyet/Manifeste des Papillons, Alisio, 2022, 192 p., 16 €.



Entretien

LES CHANTS MÊLÉS DE LA TERRE ET DE L'HUMANITÉ

« Les frontières qui séparent les espèces vivantes ne sont que des degrés d'éloignement sur le thème de la parenté, en perpétuel devenir à partir d'une généalogie commune. » Médecin, immunologiste, chercheur, Jean-Claude Ameisen est président d'honneur du Comité consultatif d'éthique. Dans cet entretien mené par Nicolas Truong, l'auteur nous invite à préserver la capacité du vivant à se renouveler, à évoluer, et plaide pour un développement durable, équitable, soutenable, supportable et justifiable.

Les Chants mêlés de la Terre et de l'humanité, de Jean-Claude Ameisen et Nicolas Truong, Le Monde/Éditions de l'Aube, 2015, 112 p., 9,90 €. Réédition chez Marabout, 2022, 96 p., 4,90 €.

37

Protéger la nature, une question de droits humains ?

TEXTE STÉPHANE LAVIGNOTTE, pasteur de la Mission populaire
évangélique, professeur d'éthique associé à la Faculté universitaire
de théologie protestante de Bruxelles

La crise écologique aurait pour cause une vision anthropocentrique du monde, mettant l'humain au centre et la nature à son service. Alors, pourquoi des humains risquent-ils leur vie pour elle ?

Les feux et les sécheresses en France l'été dernier ou les inondations au Bangladesh ont été un choc pour beaucoup. Cette nature que les humains pensaient maîtriser devenait incontrôlable et causait mort et désolation. N'est-ce pas une mémoire ancestrale qui revient à nous ? Dans l'Ancien Testament, la Terre est submergée par les eaux du Déluge, la famille de Joseph fuit en Égypte à cause de la famine, le prophète Jérémie pleure les forêts qui brûlent... Dans la plupart des pays du monde, cette mémoire est toujours d'actualité. Des eaux polluées ou pompées par une multinationale ou des forêts rasées peuvent profondément déstabiliser des sociétés paysannes, au risque de la famine, de la paupérisation, des maladies. Les pays riches sont remis devant une évidence que la plupart des habitants de la planète n'ont pas oubliée : nos sociétés sont plus fragiles, plus dépendantes de la nature qu'elles le croyaient. La nature n'est pas inépuisable, le cycle de l'eau peut se dérégler, l'atmosphère ne peut sans limites accueillir notre CO₂. Et notre humanité en dépend. Défendre la nature signifie également défendre le simple droit de vivre pour la majeure partie de la population.

Le Dieu-puissance

L'humain a construit son image de lui-même sur l'idée de puissance, à partir d'un changement de la conception de Dieu à la Renaissance : Dieu, vu jusque-là comme beauté et bonté, devient le Dieu-puissance, trahissant la faiblesse du Dieu en croix, Jésus. Par tous les moyens et d'abord par la technique, l'homme – l'humain mâle – veut acquérir à son tour cette puissance. Les défenseurs des droits de la nature se battent contre des pouvoirs économiques et politiques ivres de puissance, qui veulent

produire toujours plus, pour faire plus de profit, pour contrôler davantage le monde. Quand le prophète Jérémie (Jr 9) dénonce les mensonges des puissants et les injustices sociales, il le fait en pleurant sur les montagnes et les plaines, « car elles sont brûlées, personne n'y passe. On n'y entend plus la voix des troupeaux. Les oiseaux du ciel et les bêtes ont pris la fuite, ont disparu ». Injustice sociale et destruction de la nature vont de pair, car elles sont causées par la folie de la puissance. Ce sont les plus pauvres qui paient d'abord les conséquences des destructions de l'environnement. Ce sont souvent les mêmes – et les mêmes mécanismes politiques économiques et politiques – qui ignorent les gémissements des pauvres et de la Création. Ce sont ces cris que veulent faire entendre les défenseurs des droits humains, au péril de leur vie.

Une autre vision du monde

Pourtant, la tradition chrétienne est riche d'une autre vision du monde. Certes, la société industrielle, qui s'impose au monde à partir du XIX^e siècle – colonisation, expansion du capitalisme et mise à sac de la nature vont de pair – est bien la fille d'une modernité née des sociétés chrétiennes. Le « dominer la Terre » de Genèse 1,27 a été compris comme le droit d'en disposer à sa guise. Pourtant, dans son contexte, « dominer » est un verbe qui désigne le fait qu'un roi confie à un vassal la responsabilité de bien gérer une terre. Cette compréhension – qui est celle de Calvin au XVI^e siècle – est redécouverte au début des années 1970 dans une série de conférences œcuméniques qui inventent avant l'heure le concept de développement durable. À la même époque, le théologien protestant André Dumas appelle à une « convivialité de tous les vivants », qui évoque la Fraternité de Saint François d'Assise. Le sociologue Jacques Ellul dénonce l'idolâtrie de la technique et appelle à « la non-puissance ». Ces rapports différents à la nature sont aussi porteurs d'un appel à la justice parmi les humains.



Revoir



Au cours de l'une des Marches pour le climat, à Paris, en mars 2022, des manifestants chrétiens défilent avec une banderole clamant : « Au nom du Ciel et de la Terre ».

PHOTO
CORINNE SIMON/
HANS LUCAS



**La terre est saisie d'épouvante,
parce qu'il ne tombe point de pluie
dans le pays, et les laboureurs
confus se couvrent la tête.**

**Même la biche dans la campagne
met bas et abandonne sa portée,
parce qu'il n'y a point de verdure.**

**Si nos injustices témoignent contre
nous, agis à cause de ton nom,
ô Éternel !**

**N'oublie pas, ne romps pas
ton alliance avec nous !
Nous espérons en toi, car c'est toi
qui as fait toutes ces choses.**

D'après Jérémie 14

**« Il y a une vraie
"dette écologique",
particulièrement
entre le Nord et le Sud,
liée à des déséquilibres
commerciaux, avec
des conséquences
dans le domaine
écologique »**

Pape François,
encyclique *Laudato Si'* (24 mai 2015)

Références bibliques

- Jérémie 9 et 14
- Esaïe 11
- Marc 16,14-20



Pour aller plus loin

L'Écologie, champ de bataille théologique,
de Stéphane Lavignotte, éditions Textuel,
2022, 192 p., 17,90 €.

Luttes écologiques et sociales dans le monde,
de Michael Lowy et Daniel Tanuro (dir.), éditions
Textuel, 2021, 304 p., 21,50 €.



Léguer pour un monde où l'homme ne martyrise pas ses semblables

La dignité en héritage

Créée en 1974, l'ACAT-France, ONG chrétienne de défense des droits humains, combat la peine de mort et la torture à travers le monde. En mémoire du Christ torturé et exécuté, catholiques, orthodoxes et protestants agissent ensemble pour qu'aucun homme ne souffre entre les mains des bourreaux.

Pour toute information • Service dons et legs

Standard 01 40 40 42 43 • relationdonateurs@acatfrance.fr



Reconnue d'utilité publique, l'ACAT-France est habilitée à recevoir legs, donations et assurances vie sans droits de succession.